



**Gouvernements de la République du Congo et de la République
Démocratique du Congo
Programme des Nations Unies pour le Développement**

PARTENAIRES D'EXECUTION (RC) : Ministère de l'Economie Forestière du
Développement Durable, et de l'Environnement (MEFDDE), Wildlife
Conservation Society (WCS)

PARTENAIRES D'EXECUTION (RDC) : Ministère de l'Environnement, de la
Conservation de la Nature, et du Tourisme (MECNT), Institut Congolais pour la
Conservation de la Nature (ICCN), Worldwide Fund for Nature (WWF)

AUTRES PARTENAIRES : CARPE, COMIFAC, CBFP.

ID.00078435 Project Atlas PIMS 4182, GEF ID # 3750

**PROJET PNUD-FEM : CATALYSATION DE LA GESTION
DURABLE DES FORETS SUR LE SITE DES ZONES HUMIDES
TRANSFRONTALIERES DES LACS TELE-TUMBA (LTLT)**

Rapport d'évaluation à mi-parcours

Rapport préparé par :
Pr Robert KASISI et Jean Albert Placide KAYA

Novembre 2017

SOMMAIRE

ACRONYMES ET ABREVIATIONS	4
REMERCIEMENTS	5
RESUME DE L’EVALUATION A MI-PARCOURS	6
i. Introduction	6
ii. Description du projet	6
iii. Contexte et objectif de l’évaluation	8
iv. Principales conclusions	8
1. INTRODUCTION	13
1.1. OBJECTIF DE L’EVALUATION	14
1.2. METHODOLOGIE	14
1.3. LIMITES DE L’EVALUATION A MI-PARCOURS	17
1.4. Structure du rapport de l’évaluation	18
2. DESCRIPTION DU PROJET ET DU CONTEXTE DE DEVELOPPEMENT	18
2.1. Contexte général au niveau du paysage	18
2.2. Problèmes que le projet a cherché à résoudre au niveau du Paysage	19
2.3. Objectifs et stratégie du projet	19
2.4. Montage institutionnel de la mise en œuvre du projet	21
2.4.1. Montage institutionnel de la mise en œuvre au niveau des segments.....	21
2.4.2. Cadre de planification, d’exécution et de suivi binational du projet	21
2.5. Principales parties prenantes	22
2.6. Financement et cofinancement Exécution financière	24
2.7. DEMARRAGE DU PROJET ET DUREE	25
3. CONSTATS ET ANALYSES	27
3.1. Stratégie du projet	27
3.1.1. Pertinence de la formulation du projet.....	27
3.1.2. Pertinence du cadre logique, des indicateurs et des activités du projet	28
3.1.3. Pertinence de la dimension genre et de la prise en compte de la spécificité des Peuples autochtones	29
3.1.4. Pertinence des risques identifiés	29
3.2. Analyse des résultats	30
3.2.1. Segment de la RDC	30
3.2.2. Segment de la RC	34
4. CONCLUSION GÉNÉRALE ET RECOMMANDATIONS	52
4.1. Conclusion	52
4.2. Recommandations	54
5. ANNEXES	60
5.1. ANNEXE 1. METT DE LA RESERVE COMMUNAUTAIRE DU LAC TELE.....	60
TABLEAU 10: METT DE LA RESERVE COMMUNAUTAIRE DU LAC TELE.....	60
5.2. ANNEXE 2. METT DE LA RESERVE DE TUMBA-LEDIIMA.....	60
TABLEAU 11: METT DE LA RESERVE DE TUMBA-LEDIIMA.....	60

5.3. ANNEXE 3. METT DE LA RESERVE SCIENTIFIQUE DE MABALI	60
TABLEAU 12: METT DE LA RESERVE SCIENTIFIQUE DE MABALI	60
5.4. ANNEXE 4. METT DE LA RESERVE DU TRIANGLE NGIRI	60
TABLEAU 13: METT DE LA RESERVE DU TRIANGLE NGIRI	60
5.5. ANNEXE 5. GRILLES D’EVALUATION A MI-PAROURS	60
TABLEAU 14: GRILLES D’EVALUATION A MI-PAROURS	60
5.6. ANNEXE 6 : LISTE DES PERSONNES RENCONTREES.....	61
5.7. ANNEXE 7 : TDR DE L’EVALUATION A MI-PAROURS.....	63
5.8. ANNEXE 8. Période et itinéraire de la mission d’évaluation mi-parcours	83
5.9 ANNEXE 9 : LISTE DES COMMENTAIRES	85
5.10 ANNEXE 10 : EXEMPLE DE QUESTIONNAIRE D’ENQUETE DE BASE DANS LES VILLAGES.	92
5.11 ANNEXE 11 : LISTE DES DOCUMENTS CONSULTES	93

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Informationssur le projet.....	7
Tableau 2. Notation du projet suivant la grille d’évaluation (voir Annexe 5)	11
Tableau 3 : Principales parties prenantes, ainsi que leurs rôles et responsabilités.....	22
Tableau 4: Exécution financière du projet au 31 juillet 2017 en USD.....	24
Tableau 5: Niveau de mobilisation des cofinancements pour le segment RDC	24
Tableau 6: Niveau de mobilisation des cofinancements pour le segment RC.....	25
Tableau 7: Étapes principales de la formulation du Projet	28
Tableau 8: Matrice d’évaluation des progrès vers la réalisation des résultats	37
Tableau 9: Synthèse des recommandations de l’évaluation à mi-parcours.....	55
Tableau 10: METT de la Réserve Communautaire du Lac Télé	60
Tableau 11: METT de la Réserve de Tumba-Lediima	60
Tableau 12: METT de la Réserve Scientifique De Mabali.....	60
Tableau 13: METT de la Réserve Du Triangle Ngiri	60
Tableau 14: Grilles d’évaluation à mi-parcours	60

LISTE DES CARTES

Carte 1: Zone d’intervention du projet.....	13
---	----

ACRONYMES ET ABREVIATIONS

AARREC	Agence d'Assistance de Retour des Réfugiés du Congo
CBSA	Comité Binational de Supervision et d'Arbitrage
CBS	Comité Binational de Suivi
ACFAP	Agence Congolaise pour la Faune et les Aires Protégées
CLD	Comité Local de Développement
AP	Aire protégée
CARPE	Central Africa Regional Program for the Environment
CDP	Comité directeur du projet (PNUD)
CFC	Conservation de la Faune Congolaise
COMIFAC	Commission des ministres en charge des forêts d'Afrique centrale
DFAP	Direction de la Faune et des Aires Protégées (RC)
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
GCRN	Gestion communautaire des ressources naturelles
GGP	Groupe de gestion du projet (PNUD)
ICCN	Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (RDC)
MECNT	Ministère de l'Environnement, de la conservation de la nature et du tourisme (RDC)
MEFDDE	Ministère de l'Economie Forestière et de du Développement Durable, et de l'Environnement (RC)
MTE	Mid Term Evaluation
METT	Management Effectiveness Tracking Tool
ONG	Organisation non gouvernementale
OSFAC	Observatoire Satellitaire des Forêts d'Afrique Centrale
PA	Peuples Autochtones
PAGFAP	Projet d'Agence pour la Faune et les Aires Protégées (RC)
PBM	Project Board Meetings (PNUD) – Réunions du comité du projet
PAVAP	Projet d'Appui à la Valorisation des Aires Protégées (RC)
PFNL	Produits forestiers non ligneux
PFBC	Partenariat pour les forêts du bassin du Congo
PIR	Project Implementation Review (PNUD) – Examen de la mise en œuvre du projet
PPG	Phase de préparation du projet
PRODOC	Project Document (Document de projet)
PTA	Plan de travail annuel
RAPAC	Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale
RC	République du Congo
RCLT	Réserve communautaire du lac Télé

RDC	République démocratique du Congo
RLTL	Réserve lacs Tumba-Lediima
UCR	Unité de coordination régionale (PNUD)
WCS	Wildlife Conservation Society
WWF	World Wide Fund for Nature

REMERCIEMENTS

L'équipe d'Évaluation mi-parcours aimerait remercier Mr. Mohamed Abchir, Représentant Résident adjoint du PNUD ainsi que Dr. Oumarou Daouda Hamani, Conseiller technique principal du projet, pour leur soutien administratif et logistique pendant la mission d'évaluation et la période de rédaction du rapport.

Une pensée particulière pour Mr. Germain KOMBO, Directeur Général de l'Environnement et Point Focal GEF qui nous a consacré des longs moments et, qui nous a inopinément quitté juste après la mission de terrain.

Nous sommes également reconnaissants pour la possibilité de consultations individuelles avec: Jean-Félix Lumière Issang ; Mark Gately, Émilie Fairet ; Ben Evans ; Gilbert Mbaty ; Pr. Godefroid Mwamba ; Laurent Senga ; Alfred Yoko ; Albert Bakanza ainsi que tous les chefs des 4 sites.

RESUME DE L'ÉVALUATION A MI-PARCOURS

i. Introduction

Conformément à ses engagements, le projet n° 00078435 Lac Télé – Lac Tumba « Catalysation de la gestion durable des forêts sur les sites des zones humides transfrontalières Lacs Télé – Tumba » nécessite une évaluation à mi-parcours (MTE). Cette évaluation indépendante a été menée entre le 23 juin 2017 et le 30 octobre 2017. Le démarrage du projet prévu pour mars 2013 n'a été effectif qu'à partir de mars 2017. Cela est dû essentiellement au concept de projet transfrontalier, qui a nécessité des longues négociations et arrangements entre les deux pays.

ii. Description du projet

Le projet n° 00078435 Lac Télé – Lac Tumba « Catalysation de la gestion durable des forêts sur les sites des zones humides transfrontalières Lacs Télé – Tumba ». L'objectif global du projet est la mise en place d'un réseau d'aires protégées gérées de manière efficace, adaptive et collaborative via des partenariats englobant des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux, ainsi que des communautés locales.

En aout 2010, l'accord de coopération entre les gouvernements de la République du Congo (Congo Brazzaville) et la République Démocratique du Congo (Congo-Kinshasa) relatif à la mise en place du Landscape international Lac Télé-Lac Tumba prévoit la création de la réserve de la Ngiri, de la Réserve scientifique de Mabali aux côtés de la Réserve Tumba Lediima au Congo-Kinshasa et de la Réserve communautaire du Lac Télé au Congo-Brazzaville.

Tableau 1. Informations sur le projet

Titre du projet	Catalysation de la gestion durable des forêts sur les sites des zones humides transfrontalières Lacs Télé – Tumba		
ID FEM (PMIS#)	4182	Date d'approbation du PIF	13 novembre 2008
Pays	République du Congo et République démocratique du Congo	Date d'Approbation par le Secrétariat du FEM du PRODOC (CEO Endorsement)	13 Mai 2010
Agence du FEM	PNUD	Date de signature du PRODOC	21 décembre 2012
Partenaires d'exécution (RC)	Ministère de l'Économie Forestière, du Développement Durable et de l'Environnement.	Date de recrutement du conseiller technique principal	2 septembre 2015
Partenaires d'exécution (RDC)	Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature, Tourisme, Eaux et Forêts	Date de l'atelier de lancement	10 mai 2013
Domaine focal FEM	Biodiversité	Date de l'évaluation à mi-parcours	Août 2017
Programme stratégique du FEM-4 : SFM-BD SP3	Renforcement des réseaux des aires protégées	Date de clôture du projet	Mars 2019
Fonds			
Agence d'exécution	PNUD		
Autres partenaires	WWF, WCS, IRM, CARPE, COMIFAC, CBFP		
Nom du Programme Parent	CBSP -Strategic Program for Sustainable Forest Management in the Congo Basin		

Financement du projet	À l'approbation (US\$)	Dépenses effectives du projet à mi-parcours (au 25 octobre 2017) (US\$)
FEM	2 172 726	1074093,82
PNUD	150 000	0
Gouvernement de la RC	450 000	0
Gouvernement de la RDC	500 000	0
Autres cofinancements	1 940 000	0
Total des cofinancements	3 000 040	0
COÛT TOTAL DU PROJET	5 212 726	1074093,82

iii. Contexte et objectif de l'évaluation

L'objectif principal de l'examen mi-parcours du projet est d'évaluer si les 3 résultats identifiés lors de la planification du projet ont été atteints.

La méthodologie d'évaluation était structurée en 6 étapes : (i) revue préliminaire des documents, (ii) préparation de la mission, (iii) production de rapport initial mi-parcours, (iv) mission en RC et en RDC : entretiens avec les parties prenantes à Brazzaville et à Kinshasa et sur les sites des 2 segments du projet, (v) analyse détaillée des informations au regard des critères d'évaluation, (vi) rédaction des rapports provisoire et final.

iv. Principales conclusions

a) Pertinence du projet

Tous les acteurs interviewés dans le cadre de cette évaluation ont déclaré que cette phase PPG a été très participative et consultative car ayant utilisé dans la planification initiale la méthode Land Use Planning par CARPE. La majorité des acteurs estiment que la description de la situation et de la logique d'intervention du projet détaillée dans PRODOC est de bonne qualité. Dans les deux segments du projet, la majorité des personnes rencontrées au sein des institutions gouvernementales, dans les aires protégées ainsi que chez des partenaires techniques confirme la pertinence des activités de ce projet vis-à-vis des priorités et besoins institutionnels et structurels. Quant à la pertinence du caractère transfrontalier du projet, toutes les parties prenantes reconnaissent son importance et sa nécessité, les 2 côtés de la frontière partageant la même culture et habités par les mêmes groupes ethniques.

Toutefois, l'équipe d'évaluation remarque que certains indicateurs retenus dans le PRODOC ont été mal formulés. Il s'agit de tous les indicateurs du Résultat 3 ainsi que de l'indicateur 1 du Résultat 2. Pour le Résultat 3 nous proposons de remédier à la situation dans le cadre de cette évaluation en utilisant les 6 produits du Résultats 3 contenus dans le PRODOC comme indicateurs. Quant à l'indicateur 1 du Résultat 2, nous recommandons qu'il soit établi clairement s'il s'agit de gestion avec la participation des communautés ou de gestion routinière par l'administration de l'AP (patrouilles, logistique, etc.).

b) Gestion du projet

Le Projet a connu plusieurs retards dans le démarrage de ses activités.

En effet, lancé dès février 2016, le démarrage des activités sur le terrain du côté de la RC a, par contre, connu le retard d'un trimestre durant en raison : (1) de la lenteur des procédures administratives de WCS rien que pour la formalité d'approbation du contrat de prestation à parapher avec le PNUD, (2) le processus amorcé des élections référendaire et présidentielle au Congo en début de l'année 2016, justifie également la raison de ce retard. Bien qu'il y ait eu un rattrapage au niveau de l'exécution des activités, il faut toutefois noter, la suspension du financement FEM à l'ONG WCS qui a généré des situations difficiles pour la poursuite des AGR.

En ce qui a trait au segment de la RDC, les fonds du premier trimestre ayant été réceptionnés pratiquement à la mi-février, l'équipe du projet s'est trouvée devant la difficulté de réaliser toutes les activités de la période. C'est l'une des raisons qui n'a pas permis la finalisation de certaines activités qui demandent plus de temps de par leur nature comme la procédure pour l'achat des équipements destinés aux sites concernés par le projet. Dans ce segment, à la Réserve de Tumba-Lediima, le conflit entre les agents de l'ICCN et certaines communautés locales sanctionné par le gel des financements GEF a entraîné la suspension de plusieurs activités prévues dans le PTA. C'est la raison pour laquelle la cotation de METT de site Tumba Lediima est en baisse.

c) Finance/Efficacité

Le niveau de consommation cumulé Fonds FEM et Fonds PNUD TRAC au 25 octobre 2017 est de 1074093,82 USD, soit 50% du budget total disponible (Fond GEF) pour ce projet. L'équipe d'évaluation estime que l'utilisation des ressources financières a été relativement bien exécutée comme prévu par rapport aux différentes activités qui ont été mises en œuvre.

d) Performance/Efficacité

L'outil METT utilisé (Management Effectiveness Tracking Tool) voir en annexe, a permis à l'équipe d'évaluation d'arriver aux résultats suivants pour les 4 sites du projet:

En **RC**, la cotation de la RCLT (voir Annexe 1) a été de 66/102 soit 65%, malgré la suspension de financement GEF. En mi-parcours, c'est assez encourageant. L'application des recommandations formulées par l'équipe d'évaluation pourra permettre d'augmenter les chances d'atteinte des cibles.

En **RDC**, 1) à la Réserve de Tumba-Lediima (voir Annexe 2) la cotation est de 48/96 soit 50%. C'est la plus faible de tous les sites. Il s'agit d'un résultat inquiétant en mi-parcours. Le conflit opposant les agents de l'ICCN et certaines communautés riveraines justifiant en majeure partie ce score doivent être résolus le plus

rapidement possible pour espérer l'atteinte des cibles à la fin du projet; 2) la Réserve scientifique de Mabali (voir Annexe 3) présente un score de 69/96 soit 72%. Un excellent résultat qui s'explique par l'ancienneté de cette réserve en termes d'expérience de gestion (créée en 1954) et son statut qui est au fait une réserve intégrale. Si les recommandations spécifiques à ce site sont suivies, il est certain que les cibles seront atteintes à la fin du projet; 3) la Réserve du Triangle de la Ngiri (voir Annexe 4) obtient un score de 61/96 soit 64%. Pour la mi-parcours du projet, il s'agit d'un résultat encourageant. À signaler que seule cette réserve a déjà produit et validé un plan de gestion ainsi qu'un plan d'affaires innovant de manière participative. Les perspectives de réussite pour ce site sont excellentes.

Il convient toutefois de souligner que les baselines de l'outil METT pour la réserve du triangle de la Ngiri et la réserve scientifique de Mabali n'avaient pas été réalisés au démarrage du projet. Cependant, l'intervention du projet dans ces deux réserves (qui font partie intégrante du paysage LTLT) est consacrée par le document du projet comme étant indispensable à l'atteinte des résultats. Par conséquent, tout comme pour les réserves de Tumba Lediima et lac Télé, l'outil METT a été utilisé pour mesurer l'efficacité de gestion de ces deux réserves par l'évaluation à mi-parcours

d) Durabilité

L'équipe d'évaluation estime à probable la durabilité socio-économique, institutionnelle et environnementale et à modérément probable la durabilité financière des résultats qui seront atteints par le projet. Dans les meilleurs délais, le projet doit recourir à un accompagnement par les mécanismes institutionnels existants de la COMIFAC et du RAPAC qui ont fait leur preuve notamment au niveau des arrangements institutionnels et légaux transfrontaliers ainsi qu'à l'appui technique sur le terrain dans le Bassin du Congo. Il en est de même de la nécessité de la mise en place des mécanismes innovants de financement devant permettre au projet de couvrir une grande partie de ses dépenses sur le long terme. Également, le règlement du contentieux entre le PNUD et WCS, afin de revenir à une situation harmonisée de collaboration entre les partenaires sur le terrain en RC est une urgence. Nulle part dans le PRODOC la dimension genre ainsi que la spécificité des Peuples autochtones n'ont été évoquées. Pourtant cela constitue une exigence de la majorité des agences multilatérales d'aide au développement et à la conservation de la nature. Enfin, la résolution des conflits qui ont surgi entre les gestionnaires de la Réserve Naturelle de Tumba-Lediima (RDC) et les communautés avoisinantes entraînant la suspension des financements des bailleurs constitue un préalable pour espérer des résultats probants des activités dans ce site. Ces 6 éléments-clé constituent une garantie forte de durabilité du projet.

e) Notation du projet : Au niveau global, le projet est noté assez satisfaisant (MS). Il évoluera vers une notation Satisfaisante (S) si la plupart des insuffisances soulevées et dont les recommandations spécifiques ont été formulées sont appliquées.

Tableau 2. Notation du projet suivant la grille d'évaluation (voir Annexe 5)

Mesure	Note MTE	Description des résultats
Stratégie du projet	S	Processus participatif et efficace, bonne logique d'intervention, cadre logique mérite d'être ajusté au niveau des indicateurs 2 et 3.
Analyse des résultats	Objectif : S	Globalement, le projet est sur la bonne voie pour l'atteinte de ses objectifs. Néanmoins, le retard dans la mise en place des instruments juridiques et institutionnels permettant les échanges physiques des parties prenantes des 2 côtés de la frontière fait peser des risques sur la concrétisation des activités d'ici à la fin du projet.
	Résultat 1 : S	Hormis l'extension des zones de Bailly et de Batanga pour les relier au Lac Télé qui n'a pas encore été réalisée avec un MS, cet indicateur est de loin celui qui approche l'atteinte des cibles notamment avec les différentes signatures (accords, Ramsar, etc.)
	Résultat 2 : S	Le score satisfaisant vient du poids des résultats obtenus dans le segment RDC. Si on discrimine les 2 résultats des 2 segments on aura MS pour la RC compte tenu des difficultés générées par les causes gel du financement FEM et la suspension du financement lui-même. En RDC, le score serait de S au lieu de HS compte tenu des conflits à la Réserve de Tumba-Lediima. Concernant les plans de gestion, seule la Réserve du Triangle de la Ngiri en a produit.
	Résultat 3 : AU	La réalisation devrait atteindre la plupart des cibles de fin de projet mais présente des insuffisances majeures. Cela est dû : à l'insuffisance du programme de formation pour améliorer la compétence du personnel, du manque de stratégie de financement sauf pour la Réserve de Ngiri, de la faiblesse des initiatives transfrontalières, le cadre juridique et institutionnel n'est pas pour la circulation des personnes n'est pas au point.
Mise en œuvre	MS	Il est à noter la suspension du financement FEM à l'ONG WCS qui a généré des situations difficiles pour la poursuite des AGR. Du côté de la RDC,

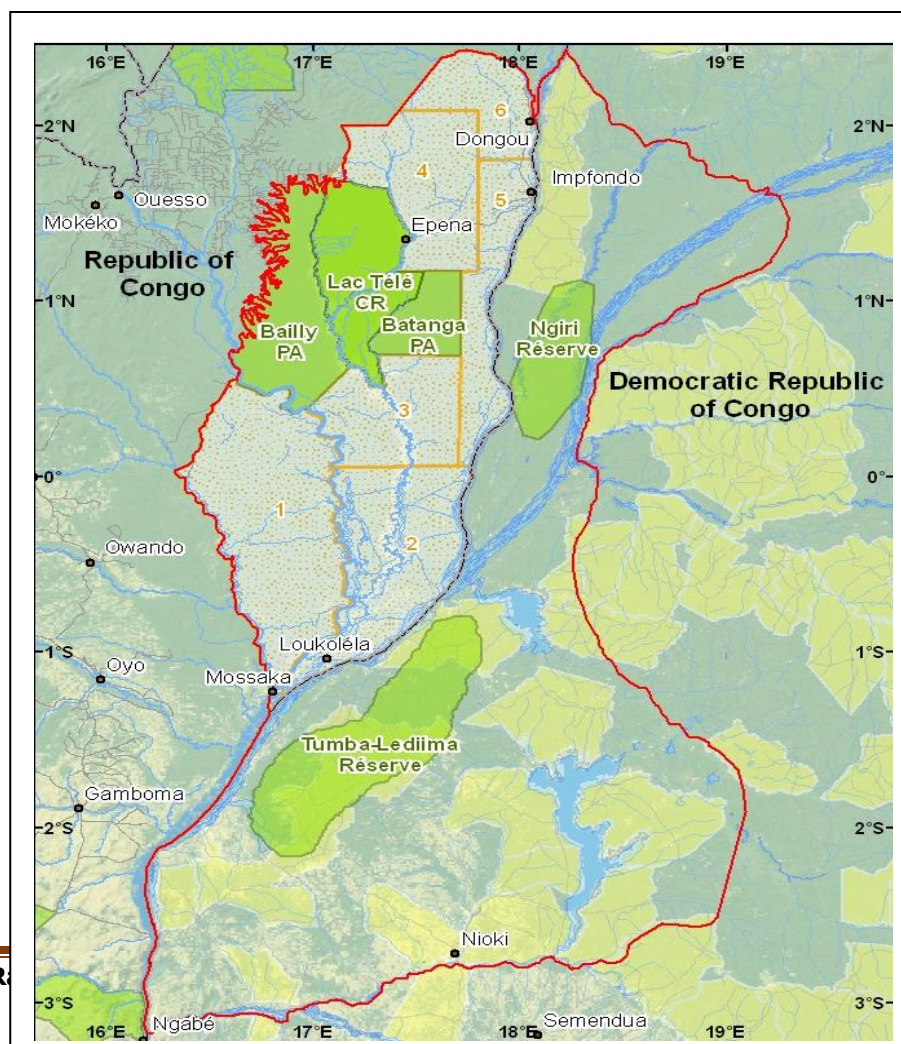
Mesure	Note MTE	Description des résultats
		l'ensemble d'exécution des activités est satisfaisant sauf à la Réserve de Tumba-Lediima. Le suivi binational fonctionne efficacement mais les cadres institutionnel et juridique devant permettre la circulation de part et d'autre de toutes les parties prenantes ne sont pas fonctionnels.
Finances/efficacité	S	L'exécution de la gestion financière dans le segment RDC respecte les prévisions établies. Celle du segment RC a été sujette à litiges en cours de négociation.
Durabilité	AU	Les cadres institutionnel et juridique devant permettre la circulation de part et d'autre de toutes les parties prenantes ne sont pas fonctionnels. Il est illusoire d'envisager la réussite du projet sans circulation permettant des échanges d'expériences et même de collaboration entre les communautés des 2 rives.

Légende : Très satisfaisant (HS) ; Satisfaisant (S) ; Assez satisfaisant (MS) ; Assez insatisfaisant (AU) ; Insatisfaisant (U) ; Très insatisfaisant (HU).

1. INTRODUCTION

Conformément aux Directives du PNUD-GEF relatives à l'examen à mi-parcours, le processus d'examen à mi-parcours du projet a été entamé avant la présentation du deuxième Rapport de mise en œuvre de projets (PIR). Le processus d'examen a suivi les directives figurant dans le document « Directives pour la conduite d'examen à mi-parcours des projets appuyés par le PNUD et financés par le GEF ». Cette mission d'évaluation mi-parcours du projet « *Catalysation de la gestion durable des forêts sur le site des zones humides transfrontalières des lacs Télé-Tumba (LTLT) (PIMS# 4182) République du Congo (RC) et République démocratique du Congo (RDC)* » a été menée par les consultants indépendants Robert KASISI, chef de mission et expert international ainsi que Jean Albert Placide KAYA, consultant national du Congo Brazzaville. Cette évaluation mi-parcours indépendante des 2 segments du projet RC et RDC a couvert la période du 23 juin 2017 au 15 juillet 2017. La carte 1 du paysage LTLT situe la zone d'intervention du projet.

Carte 1: Zone d'intervention du projet



1.1. Objectif de l'évaluation

L'objectif principal de l'examen mi-parcours du projet « *Catalysation de la gestion durable des forêts sur le site des zones humides transfrontalières des lacs Télé-Tumba (LTLT) (PIMS# 4182)* » est d'évaluer si les 3 résultats identifiés lors de la planification du projet ont été atteints. Il s'agit des résultats suivants :

Résultat 1 : Une stratégie régionale et un cadre d'orientation pour la coopération transfrontalière sur un réseau représentatif d'aires protégées sur le site des forêts humides LTLT sont élaborés, adoptés et mis en œuvre.

Résultat 2 : Les capacités institutionnelles axées sur les communautés pour gérer efficacement les aires protégées existantes et nouvelles sont renforcées, réduisant ainsi les menaces qui pèsent sur la biodiversité et les fonctions de puits de carbone.

Résultat 3 : Les capacités des organismes publics concernés en RC et en RDC à travailler avec les communautés pour gérer efficacement le réseau d'aires protégées transfrontalières du site LTLT sont renforcées.

Les 3 objectifs spécifiques de l'évaluation mi-parcours sont :

- Évaluation des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs et des résultats du projet, tels qu'énoncés dans le Document de projet ;
- Mesure des premiers signes de réussite ou d'échec du projet, de manière à définir les changements qu'il faut opérer pour remettre le projet sur la voie de la réalisation des résultats escomptés ;
- Examen de la stratégie du projet et les risques concernant sa durabilité.

Les constats de l'évaluation sont structurés de façon à pouvoir facilement être pris en compte et intégrés dans les processus de gestion du projet, notamment à travers une série de recommandations et de leçons apprises formulées inspirées de l'expérience de chacun des 2 segments du projet par cette évaluation.

1.2. Méthodologie

La méthodologie de l'évaluation suit l'approche standardisée présentée dans le guide « *Directives pour la conduite de l'examen à mi-parcours des projets appuyés par le PNUD et financés par le GEF* ». La démarche évaluative est structurée selon un canevas présenté en Annexe 8 et incluant les questions évaluatives, les indicateurs et les sources d'information. Un rapport initial de mission a été élaboré par l'équipe d'évaluation et fourni au PNUD en juin 2017. La méthodologie y était décrite, ainsi que la liste des documents à fournir au consultant et le chronogramme de la mission. La logique de l'évaluation couvre les critères usuels, à savoir : (i) la pertinence, (ii)

l'efficacité, (iii) l'efficience, (iv) les impacts, (v) la durabilité.

Ce rapport a été validé par le PNUD avant le démarrage effectif de la mission. L'évaluation à mi-parcours a été mise en œuvre selon la procédure suivante :

- **Collecte des données documentaires (du 15 juin au 14 juillet 2017)**

Collecte et examen de toutes les sources d'informations pertinentes fondées sur des données factuelles crédibles, fiables et utiles, y compris les documents élaborés pendant la phase de préparation du projet. Cette étape avait déjà été entamée depuis le lieu de résidence du consultant (Montréal). Certaines précisions et ajouts d'informations factuelles se sont avérés nécessaires notamment avec le chef de projet lors de la première journée de mission à Brazzaville. Par ailleurs, il est à préciser que toute la documentation du projet demandée dans le rapport initial a été revue (23 juin 2017 et le 26 juin 2017).

- **Entretiens avec les parties prenantes**

La mission dans les 2 pays s'est déroulée du 23 juin au 14 juillet 2017. Elle a consisté en quatre phases : (i) l'interview des parties prenantes à Brazzaville et à Mbandaka, (ii) la collecte d'information sur les sites du projet dans les 2 pays, (iii) la collecte de documentations supplémentaires ; (iv) la réunion de débriefing à Brazzaville et ; (v) un débriefing téléphonique après le départ du consultant international.

Les acteurs institutionnels congolaises (RC) ont été rencontrés à Brazzaville (PNUD, Administration congolaise, Point Focal GEF, Chef de projet) : le 26 et 27 juin 2017 et ceux de RDC ont été rencontrés plutôt à Mbandaka où ils se trouvaient en mission (ICCN et WWF) : du 28 juin au 5 juillet 2017.

À Brazzaville, les acteurs institutionnels suivants ont été rencontrés : 1) Germain KOMBO, Directeur Général de l'Environnement et Point Focal GEF (à Impfondo) ; 2) Mohamed Abchir, Représentant Résident adjoint ; 3) Oumarou Daouda Hamani, Conseiller technique principal du projet ; 4) Jean-Félix Lumière Issang, Chef de Programme Environnement et énergie ; 5) Mark Gately, Emilie Fairet de WCS, Conseiller Technique Principal du projet ; 6) Gilbert Mbatu, Délégué National au projet Gestion transfrontalière LTLT, Point focal RAMSAR

Les acteurs institutionnels de la RDC suivants ont été rencontrés à Mbandaka : 1) le Coordonnateur national de projet ; 2) le Wildlife Program Manager du WWF-RDC ; 3) le Conseiller du Gouverneur de la Province de l'équateur ; 4) WWF-Program Manager Landscape Lacs Tumba-Maï Ndombé. Le Coordonnateur de l'ONG GASHE (Groupe d'action pour sauver l'homme et son environnement)

Par ailleurs, d'autres entretiens ont été tenus par téléphone. Il s'agit de l'entretien avec : 1) le Secrétaire exécutif du RAPAC (Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale) le 26 juillet 2017 ; 2) le Conseiller Technique Principal WCS, Réserve Communautaire du Lac Télé le 1^{er} août 2017 ; 3) Jean-Joël Louméto, Conseiller à l'Environnement et au Développement Durable, Directeur de Cabinet par intérim du Ministère de l'Économie Forestière, du Développement Durable et de l'Environnement de la République du Congo le 1^{er} août 2017.

Ces entretiens, sous forme de questions ouvertes et quelques fois fermées, ont porté sur les 3 objectifs spécifiques de l'évaluation mi-parcours.

L'équipe d'évaluation s'est ensuite rendue sur les sites du projet dans les 2 pays pour rencontrer le personnel local du projet, les autorités locales, les ONGs, et les communautés impliquées dans la gestion des Aires Protégées.

Il est à mentionner que nous avons pu rencontrer, au cours du séjour à Mbandaka, les participants à la réunion de règlement de crise organisée par l'USAID relativement aux sérieux conflits qui ont surgi entre les gestionnaires de la Réserve Naturelle de Tumba-Lediima et les communautés avoisinantes entraînant la suspension des financements des bailleurs.

En RDC, quatre villages ont été visités dans les périphéries de la Réserve Scientifique de Mabali et de la Réserve Naturelle de Tumba-Lediima. Des séances de discussions ont été organisées, et ont réuni les membres des Comités Locaux de Développement (CLD) qui sont des unités communautaires de gestion durable des ressources naturelles autour des Réserves dont les AGR sont financées par le projet. Les réponses aux questions contenues dans les METT ont été apportées collégalement par le Chef de site de chaque Réserve, le Coordonnateur national du projet, le Wildlife Program Manager du WWF-RDC ainsi que le WWF-Program Manager Landscape Lacs Tumba-Maï Ndombé. Les METT ont été complétés pour : 1) la Réserve Scientifique de Mabali ; 2) la Réserve Naturelle de Tumba-Lediima ; 3) la Réserve du Triangle de la Ngiri.

En RC, compte tenu des contraintes de déplacements sur l'eau, trois villages représentatifs ont été visités dans les périphéries de la Réserve Communautaire de Lac Télé. Deux villages sur l'axe nord et un village sur l'axe sud. Des séances de discussions ont été organisées, et ont réuni les membres des Groupements qui sont des unités communautaires de gestion durable des ressources naturelles autour des Réserves dont les AGR sont financées par le projet. Une réunion d'entretiens avec les agents de la Réserve (tout le personnel administratif ainsi que les écogardes) a été

organisée à la base de la Réserve. Les réponses aux questions contenues dans le METT ont été apportées par le Conservateur de la Réserve.

De retour à Brazzaville, des séances de travail ont été organisées avec le Conseiller technique principal pour collecter des informations complémentaires, et compléter les outils d'évaluation. Un entretien téléphonique a été réalisé avec le Secrétaire exécutif du RAPAC basé à Libreville. Enfin, la réunion de débriefing s'est tenue le 14 juillet en présence de Messieurs Oumarou Daouda HAMANI et de Djoni BOURGES. Elle a permis de présenter les premiers constats de la mission d'évaluation et de recueillir des commentaires préliminaires. Un deuxième débriefing téléphonique avec le Représentant résident adjoint accompagné par l'équipe du PNUD chargé du projet a eu lieu à la fin du mois de juillet 2017.

- **Analyse détaillée des informations au regard des critères d'évaluation**

Suite à la mission de terrain, les informations ont été compilées et analysées pour assurer une évaluation objective du projet selon la politique de suivi et évaluation du PNUD/FEM. Les données quantitatives et qualitatives ont été assemblées sur la base des résultats des différents entretiens, observations et de la revue documentaire.

- **Rédaction des rapports provisoire et final**

Le rapport provisoire a été rédigé pendant la semaine qui a suivi la mission dans les deux pays. Il a été remis au PNUD le 14 Août, qui l'a partagé aux parties prenantes pertinentes.

1.3. Limites de l'évaluation à mi-parcours

La mission d'évaluation n'a pas connu de difficulté significative du côté de la République Démocratique du Congo. Par contre du côté de la République du Congo, nous avons connu certaines difficultés majeures. Il s'agit de :

- Mission d'évaluation à cheval avec la campagne électorale ;
- Absence pendant tout le séjour (7 jours) du chef de projet WCS à la RCLT qui était en vacances. L'entretien avec ce dernier a finalement eu lieu au téléphone le 1^{er} août 2017 après le retour au Canada ;
- Absence des membres de l'équipe socioéconomique de WCS de la RCLT qui étaient en congé;
- Absence pendant tout le séjour (7 jours) des membres de l'ONG AARREC ayant pris la relève du suivi des activités socioéconomiques à la RCLT ;
- Difficulté d'obtenir certains documents importants relatifs au projet. Le Conservateur mentionne qu'on ne lui remet pas les documents qui sont produits par WCS ;

- Notre mission n'a pas été annoncée dans aucun village. Ce fut des effets de surprise entraînant des difficultés à obtenir certaines informations ;
- Les entretiens espérés dans l'unique village des Peuples autochtones n'ont pas eu lieu. N'ayant pas été avertis, ils étaient déjà partis en forêt lorsque nous nous sommes présentés au village ;
- Dans les 3 villages visités, agressivité (intimidations) des populations bénéficiant de l'appui pour les AGR réclamant qu'on les paie pour les informations qu'elles ont à fournir.

1.4. Structure du rapport de l'évaluation

Après avoir présenté succinctement les objectifs et la méthodologie de cette évaluation à mi-parcours, ce rapport présente dans un premier temps le contexte de l'évaluation ainsi qu'une brève description du projet « Catalysation de la gestion durable des forêts sur le site des zones humides transfrontalières des lacs Télé-Tumba (LTLT) (PIMS# 4182) ». Il présente ensuite les constats de l'équipe d'évaluation, structurés autour de quatre grandes sections, à savoir : (i) stratégie du projet, (ii) résultats du projet, (iii) Mise en œuvre du projet, et (iv) durabilité du projet. Enfin, le rapport compile les différentes conclusions dans une section spécifique, avant d'introduire les recommandations formulées sur la base de ces conclusions.

2. DESCRIPTION DU PROJET ET DU CONTEXTE DE DEVELOPPEMENT

2.1. Contexte général au niveau du paysage

Le Paysage binational du site des forêts zones humides transfrontalières des Lacs : Télé/Tumba, situé à cheval entre la République du Congo (54 001 km²) et la République Démocratique du Congo (72.439 km²) couvre un total de 126,439 Km² (voir carte 1). Ce paysage est la plus grande forêt humide et la deuxième zone humide du monde. Il fait partie du Bassin du Congo qui constitue la deuxième zone humide du monde. Les forêts du Bassin du Congo couvrent plus de 180 millions d'hectares et constituent la deuxième plus grande zone de forêts tropicales humides contiguës qui reste dans le monde (après l'Amazonie), soit environ un cinquième de la forêt tropicale à couvert plein restant dans le monde. Les forêts du bassin du Congo jouent non seulement un rôle essentiel dans la préservation de la biodiversité mondiale, mais elles constituent aussi une précieuse source de biens et de services écologiques régionaux et mondiaux.

Environ 70% de la zone est composée de forêts et d'herbages humides, inondés de manière saisonnière, le reste étant de la terre ferme et de la savane. Ce paysage est d'autant plus exceptionnel qu'il abrite de grandes densités des trois grands primates d'Afrique (gorilles, chimpanzés et bonobos). Les autres espèces présentes dans ce paysage sont les éléphants de forêt, les hippopotames, 16 espèces de singes diurnes et 7 espèces de céphalophes.

Plus de 350 espèces d'oiseaux ont été observées, notamment des populations importantes d'oiseaux aquatiques. On y trouve également des crocodiles du Nil, des crocodiles à nuque cuirassée et des crocodiles à front large, mais nos connaissances herpétologiques sont incomplètes. La diversité halieutique est impressionnante avec plus de 80 espèces répertoriées dans la partie située en RDC et 50 en RC. La diversité faunique halieutique est non seulement un indicateur de la biodiversité, mais la base des moyens de subsistance de la plupart des communautés.

2.2. Problèmes que le projet a cherché à résoudre au niveau du Paysage

Malheureusement, la diversité et les ressources naturelles de ce Paysage binational sont de plus en plus menacées par :

- Les destructions d'habitat résultant de l'exploitation forestière ;
- Les activités de subsistance non durable ;
- La chasse et la pêche commerciale etc.

Outre les principales menaces ci-dessus mentionnées, il y a également (1) le projet de construction des routes envisagé le long de l'Oubangui, (2) la croissance démographique des populations riveraines amplifiant la pression sur les ressources naturelles, (3) la surexploitation des ressources tant floristiques, halieutiques que viande de brousse, (4) l'absence de réglementation impliquant les communautés locales et autochtones exacerbée par la mauvaise gouvernance, les capacités insuffisantes et une mauvaise gestion.

2.3. Objectifs et stratégie du projet

Afin d'assurer la durabilité de ce Paysage, il fut proposé la création d'un réseau d'aires protégées comme solution à long terme pour protéger sa biodiversité et ses services écologiques. Le lancement du projet d'appui à ce réseau d'aires protégées a eu lieu à Kinshasa, le 10 mai 2013. Le paysage comprend pour la RC : la Réserve Communautaire du Lac Télé (RCLT), créée en 1998, (comprenant les extensions proposées de Bailly et Batanga), suivie par les « Grands Affluents, GA », créée en 2007, et la Réserve Scientifique de Mabali (RSM), créée en 1993. Pour la RDC : le

site Ngiri, Tumba, et Maï-Ndombé, a été créé en 2008. Trois sites Ramsar : RCLT, GA, Ngiri-Tumba-Maï-Ndombé(ce dernier est le plus grand du monde). La population vivant dans le Paysage est de 2 millions d'habitants.

Le concept du projet est basé sur la gestion efficace, adaptive et collaborative en partenariat avec les acteurs Gouvernementaux, non- Gouvernementaux, le secteur privé, ainsi qu'avec les communautés locales et autochtones. Car, les personnes qui vivent dans ce paysage transfrontalier dépendent des ressources naturelles à la fois pour leur consommation personnelle que pour le commerce.

Des conditions préalables pour promouvoir la gestion et l'exploitation durables des ressources naturelles par le renforcement des réseaux d'aires protégées furent identifiées. Il s'agit de : (1) que la Coopération transfrontalière entre la RC et la RDC soit centrée sur une solide stratégie régionale avec une approche légitime légale de protection communautaire, (2) que l'approche adoptée doit intégrer les populations locales dans les schémas de gestion durable, (3) tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des aires protégées, les Gouvernements des deux Congo et les communautés locales respectives devront avoir les capacités suffisantes pour gérer les ressources naturelles.

Trois obstacles importants pouvant entraver l'objectif du projet qui est la gestion et l'exploitation durables des ressources naturelles par le renforcement des réseaux d'aires protégées furent identifiés. Il s'agit de :

- Le cadre juridique existant ne prévoit pas de mécanismes adéquats pour la participation des communautés locales à la gestion des ressources naturelles, pas plus qu'il ne facilite la gestion transfrontalière des aires protégées ;
- Les communautés qui vivent dans le paysage LTLT ne possèdent pas les capacités nécessaires de signer et d'exécuter des accords de cogestion des aires protégées ;
- Le gouvernement est très limité en capacités de gestion des aires protégées, particulièrement en ce qui concerne la cogestion avec les communautés locales.

Pour atteindre cet objectif, le projet devra obtenir les résultats suivants :

- **Résultat 1** : Une stratégie régionale et un cadre d'orientation pour la coopération transfrontalière sur un réseau représentatif d'aires protégées sur le site des forêts humides LTLT sont élaborés, adoptés et mis en œuvre.
- **Résultat 2** : Les capacités institutionnelles axées sur les communautés pour gérer efficacement les aires protégées existantes et nouvelles sont renforcées, réduisant ainsi les menaces qui pèsent sur la biodiversité et les fonctions de puits de carbone.

- **Résultat 3** : Les capacités des organismes publics concernés en RC et en RDC à travailler avec les communautés pour gérer efficacement le réseau d'aires protégées transfrontalières du site LTLT sont renforcées.

2.4. Montage institutionnel de la mise en œuvre du projet

2.4.1. Montage institutionnel de la mise en œuvre au niveau des segments

La coopération transfrontalière entre les gouvernements de la RC et de la RDC relative à la protection du paysage LTLT est importante pour ce projet. Un projet d'accord de coopération a déjà été rédigé et est fonctionnel. Les deux gouvernements ont montré leur détermination à ce que cela devienne un paysage transfrontalier protégé et fonctionnel.

Le MEFDDE/ACFAP est responsable de la gestion des aires protégées au Congo et est représenté sur le site LTCR par trois agents, notamment le Conservateur. L'ICCN, sous tutelle du MECNT, est chargé de la gestion des aires protégées en RDC. Il a nommé un conservateur et un conservateur adjoint pour le paysage LTMR. Le ministère de la Recherche scientifique, est responsable de la gestion de la Réserve scientifique de Mabali via le CREF. Bien qu'en grande partie la réhabilitation et la gestion de cette réserve et de la station de recherche n'entrent pas dans le cadre de ce projet, le WWF prévoit d'encourager les activités de recherche dans cette réserve.

Les rôles et responsabilités du PNUD sont les suivants :

- Garantir une mise en œuvre professionnelle et ponctuelle des activités, ainsi que la diffusion des rapports et la réalisation des autres résultats escomptés dans le document du projet ;
- Coordination et supervision des activités ;
- Appui et encadrement des parties prenantes pour l'organisation, la coordination et, si nécessaire, l'hébergement de toutes les réunions du projet ;
- Recrutement de personnel qualifié pour l'équipe du projet ;
- Mise en place d'un réseau efficace entre les parties prenantes du projet, les organisations internationales spécialisées et la communauté des donateurs.

2.4.2. Cadre de planification, d'exécution et de suivi binational du projet

Pour obtenir une large participation des parties prenantes dans la préparation du projet et les processus de mise en œuvre, le projet a mis en place un mécanisme. La participation des parties prenantes comprend les trois éléments suivants :

1. Comité directeur du projet (CDP) au fait le Comité de pilotage. Il fournit des orientations générales pour l'exécution des activités du projet et comprend des représentants des organisations énumérées dans le tableau 3. En outre, le CDP doit inspecter et suivre la mise en œuvre du projet et assurer la coordination entre les ministères concernés des deux pays. Le CDP se réunit tous les six mois, sauf lorsqu'il s'agit de prendre une décision urgente.
2. Groupe de gestion du projet. L'administration et la coordination du projet entre les comités nationaux des deux pays sont effectuées par un groupe de gestion sous la supervision générale du CDP. Le CT du groupe de gestion du projet est chargé de la coordination administrative et technique du projet et rend compte de l'état d'avancement sur la base des formations reçues des partenaires du projet.
3. Comité scientifique du projet. Le comité scientifique du projet sert d'appui technique au projet. Il est chargé du suivi et validation de toutes les études réalisées par les différents experts qui sont recrutés dans le projet.
4. Représentants nationaux (RN). Avec le soutien du CT, la coordination dans chaque pays est gérée par les représentants nationaux, détachés par le ministère du Développement durable, de l'économie forestière et de l'environnement (MDDEFE) et le ministère de l'Environnement, de la conservation de la nature et du tourisme (MECNT – émanant probablement de l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature, ICCN). Les représentants nationaux sont chargés d'identifier toutes les parties prenantes et s'assurent de leur participation.

2.5. Principales parties prenantes

Tableau 3 : Principales parties prenantes, ainsi que leurs rôles et responsabilités

Partie prenante	Rôles et responsabilités
MDDEFE/DFAP (RC)	Le MDDEFE/DFAP est responsable de la gestion des aires protégées au Congo et est représenté sur le site LTCR par trois agents, notamment le conservateur.
MECNT/ICCN (RDC)	L'ICCN, sous tutelle du MECNT, est chargé de la gestion des aires protégées en RDC. Il a nommé un conservateur et un conservateur adjoint pour le paysage LTMR.
Ministère de la Recherche scientifique (CREF)	Le ministère de la Recherche scientifique, est responsable de la gestion de la Réserve scientifique de Mabali via le CREF. Bien qu'en grande partie la réhabilitation et la gestion de cette réserve et de la station de recherche n'entrent pas dans le cadre de ce projet, le WWF prévoit d'encourager les activités de recherche dans cette réserve.
WCS (RC)	WCS est le principal conseiller technique du MDDEFE pour la RCLT depuis 2000, et le restera pour ce projet.

Partie prenante	Rôles et responsabilités
WWF (RDC)	Le WWF est le principal conseiller technique du côté lac Tumba du paysage depuis 2003, et le restera.
Communautés locales	Les villages du paysage LTLT joueront probablement le rôle principal si le modèle de protection communautaire s'avère efficace dans cette région.
ONG nationales	Les ONG nationales concernées, telles que CFC ou ACNL sur le lac Télé et Mbou-Mon-Tour sur le lac Tumba travaillent avec les ONG internationales de protection depuis plusieurs années dans plusieurs domaines (sensibilisation, projets de développement, enquêtes, etc.) et continueront de collaborer à ce projet.
Directions régionales	En RC, le MDDEFE est représenté par le bureau de la Direction régionale à Impfondo. Le maximum sera fait pour les intégrer dans ce projet et améliorer leurs capacités à remplir leurs missions de gestion/coordination. En RDC, le MECNT a une représentation à Mbandaka.
Autorités régionales	Les autorités régionales participeront à la planification afin d'aligner leurs plans de développement régionaux sur ceux du paysage et des aires protégées décrits dans le présent document.
Secteur privé	Chaque fois que leur participation sera nécessaire, les sociétés du secteur privé (exploitation forestière, pétrole, élevage de bétail, plantations d'huile de palme, etc.) du paysage seront invitées à participer à la planification de l'aménagement du territoire
Universités	Nous espérons que les universités nationales pourront participer aux activités de renforcement des capacités. Elles ont les capacités et l'expertise requises pour prendre en charge certains aspects, par exemple répertorier les espèces de poissons.
PNUD (RDC et RC)	Les rôles et responsabilités du PNUD seront les suivants : Garantir une mise en œuvre professionnelle et ponctuelle des activités, ainsi que la diffusion des rapports et la réalisation des autres résultats escomptés dans le document du projet ; Coordination et supervision des activités ; Appui et encadrement des parties prenantes pour l'organisation, la coordination et, si nécessaire, l'hébergement de toutes les réunions du projet ; Recrutement de personnel qualifié pour l'équipe du projet ; Mise en place d'un réseau efficace entre les parties prenantes du projet, les organisations internationales spécialisées et la communauté des donateurs.

2.6. Financement et cofinancement Exécution financière

Le tableau 4, présente l'exécution financière du projet depuis son démarrage en 2016, en distinguant les décaissements effectués sur fonds FEM des décaissements effectués sur fonds PNUD TRAC.

Tableau 4: Exécution financière du projet au 26 octobre 2017 en USD

Composantes	Budget prévu	Montant exécuté	% exécuté	Solde disponible
Résultat 1	338000	67058,31	20%	
Résultat 2	987600	364331,58	37%	
Résultat 3	530600	541043,03	102%	
Gestion de projet	216526	32642,87	15%	
TOTAL	2 072 726	1005075,79	48%	

Le niveau de consommation cumulé Fonds FEM à la date du 26 octobre 2017 est de 1067650,21 USD, soit 48 % du fond FEM sur lequel roule ce projet.

Cofinancements

Pour le segment RDC

Le tableau 6 présente le niveau de mobilisation des cofinancements. Il a été élaboré sur la base des lettres de cofinancement reçues par le projet et incluent dans le PRODOC. Le tableau montre qu'une très faible part des cofinancements prévus a pu réellement être mobilisée. Le niveau de mobilisation au projet en décembre 2016 est estimé à 0 %.

Le faible niveau de cofinancements peut être expliqué par plusieurs raisons. Il s'agit de :

- Difficultés financières que traverse ce pays à la suite à la baisse des cours des mines;
- Mauvaise planification budgétaire;
- Instabilité politique.

Tableau 5: Niveau de mobilisation des cofinancements pour le segment RDC

Nom du co financier	Type de cofinancement	Montant confirmé (CEO endorsement) en US\$	Montant mobilisé au 31 juillet 2017	% de mobilisation du cofinancement
Gouvernement de la RDC	Etat	500 000	0	0
USAID	CARPE	0	0	0

Nom du co financier	Type de cofinancement	Montant confirmé (CEO endorsement) en US\$	Montant mobilisé au 31 juillet 2017	% de mobilisation du cofinancement
WWF		1.500 000	0	0
	TOTAL	2 000 000	0	0

Pour le segment RC

Le tableau 5 présente le niveau de mobilisation des cofinancements.

Ce tableau montre qu'une très faible part des cofinancements prévus a pu réellement être mobilisée. Le niveau de mobilisation au projet en juillet 2017 est estimé à 28,3%.

Le faible niveau de cofinancements peut être expliqué par plusieurs raisons. Il s'agit de :

- Faible niveau d'appropriation du projet par les autorités nationales ;
- Planification budgétaire orientée prioritairement vers les échéances électorales ;
- Difficultés financières à la suite à la baisse des cours du pétrole.

Tableau 6: Niveau de mobilisation des cofinancements pour le segment RC

Nom du cofinancier	Type de cofinancement	Montant confirmé (CEO endorsement) en US\$	Montant mobilisé au 31 juillet 2017	% de mobilisation du cofinancement
Gouvernement de la RC	Etat	450 000	0	0
WCS		440 000	0	
	TOTAL	890 000		

2.7. Démarrage du projet et durée

La protection du bassin du fleuve Congo repose sur un certain nombre de partenariats et d'accords. Le Partenariat pour les forêts du bassin du Congo (PFBC) a été lancé lors du Sommet mondial pour le développement durable de 2002 sous la forme d'un partenariat non juridiquement contraignant enregistré à la Commission du développement durable des Nations Unies. Il s'agit d'une initiative volontaire, regroupant plusieurs parties prenantes, qui contribue à la mise en application de la Déclaration de Yaoundé, signée en 1999. Cette déclaration stipule que la protection des écosystèmes du bassin du Congo fait partie intégrante du processus de développement et réaffirme l'engagement des signataires à collaborer pour promouvoir l'exploitation durable des écosystèmes forestiers du bassin du Congo. Le

PFBC travaille en partenariat avec la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC), l'organe régional responsable de la politique forestière et environnementale.

Le Programme régional pour l'environnement en Afrique centrale (CARPE), est une initiative de l'USAID (United States Agency for International Development) qui vise à promouvoir la gestion durable des ressources naturelles dans le bassin du Congo. Les financements du CARPE, initialement débloqués en 2003, ont permis à divers partenaires sur le terrain de commencer à mettre en œuvre une approche paysage de l'aménagement du territoire dans le bassin du Congo.

Les partenaires du paysage lac Télé-lac Tumba collaborent depuis 2003 à l'élaboration d'une stratégie transfrontalière pour la gestion du paysage. Toutefois, compte tenu des contraintes logistiques du franchissement des frontières dans ce paysage, les réunions de planification ont été irrégulières mais le Protocole d'accord entre les 2 États a finalement été signé à Brazzaville le 05 août 2010.

L'atelier de lancement du projet s'est tenu le 10 mai 2013 à Kinshasa et a réuni coté Kinshasa : le Secrétariat Général à l'Environnement et Conservation de la Nature de la RDC, la Direction Générale de l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN), ERAIFT, GIZ, WWF, des organisations de la société civile en RDC; coté Brazzaville : le Ministère de l'Économie Forestière et du Développement Durable, WCS, des organisations de la société civile en RC; le PNUD (Brazzaville et Kinshasa).

Le projet a organisé 5 réunions du Comité de Pilotage (binational) : 1 réunion en 2014 ; 3 réunions en 2015 et 1 réunion en 2016. Ces réunions ont eu généralement pour objectif de préciser le cadre institutionnel de mise en œuvre du projet et d'harmoniser la programmation des activités annuelles, d'aborder les aspects financiers et d'analyser des progrès du projet et la planification des travaux à effectuer.

Par ailleurs, le projet a tenu 2 réunions de Comité de pilotage extraordinaires en avril 2017 et dont l'objectif était de comprendre les causes du très faible taux de 35% de réalisation des activités menées par WCS au cours de l'exercice 2016 et éclaircir des points litigieux relatifs à la gestion financière des fonds alloués par le GEF.

Il s'est tenu, à Brazzaville, le 29 Septembre 2016, la première réunion du Comité Binational de Planification et d'Exécution LTLT (CBPE) réunissant 33 personnes dont les objectifs étaient de :

- Permettre aux principaux acteurs de se connaître et d'échanger sur les différentes interventions présentes et futures dans la binationale LTLT ;
- Adopter après examen et amendement le Règlement d'ordre intérieur relatif au fonctionnement du CBPE en tenant compte des lieux et fréquences des réunions et de son mode de financement ;
- Réfléchir sur les modes de financements durables des activités à mener dans le cadre de la Binationale LTLT et enfin ;
- Jeter les bases objectives et réalistes pour une effective opérationnalisation du Comité Binational de Supervision et d'Arbitrage (CBSA) ainsi que du Comité Binational de Suivi (CBS).

La durée de vie du projet est de 4 ans commençant initialement en août 2010 et terminant en juillet 2014. Le projet a connu d'énormes contraintes liées à la mésentente entre les 2 gouvernements sur la procédure de sa mise en œuvre. Finalement les activités du projet n'ont pu démarrer qu'en janvier 2016 avec le recrutement du CTP en septembre 2015. Il est prévu une demande d'extension afin de prolonger la durée du projet jusqu'au mois de mars 2019.

3. CONSTATS ET ANALYSES

3.1. Stratégie du projet

3.1.1. Pertinence de la formulation du projet

La formulation du Projet a bénéficié d'un financement du FEM pour la mise en œuvre de la phase d'élaboration du PRODOC (PPG – *Project Preparation Grant*) d'un montant de 200.000 US\$. Tous les acteurs interviewés dans le cadre de cette évaluation ont déclaré que cette phase PPG a été très participative et consultative car ayant utilisé dans la planification initiale la méthode Land Use Planning par CARPE. La majorité des acteurs estiment que la description de la situation et de la logique d'intervention du projet détaillée dans PRODOC est de bonne qualité. Cependant certains doutes ont été exprimés en rapport avec la qualité de certains indicateurs.

Le tableau ci-dessous présente les étapes clés associées au processus de formulation de ce projet.

Tableau 7: Étapes principales de la formulation du Projet

Étape	Date
Date de soumission de la Fiche d'Identification de Projet (PIF)	Avril 2010
Date d'approbation du PIF	Décembre 2014
Approbation par le Secrétariat du FEM du PRODOC (CEO Endorsement)	Mai 2010
Date d'approbation par l'Agence d'exécution	Juin 2010
Signature du Document de Projet (PRODOC)	
Nomination des 2 Représentants Nationaux	
Signature de l'Accord de Coopération entre les 2 gouvernements	Août 2010
Signature de Lettre d'accord avec l'ICCN	Février 2017
Signature de Lettre d'accord avec WCS	Janvier 2016
Signature de Lettre d'accord avec le WWF	Janvier 2016
Signature de Lettre d'accord avec CEPAC-CODECO	Février 2017
Signature de Lettre d'accord avec AARREC	Juin 2017
Atelier de démarrage	Mai 2013
Recrutement du Conseiller Technique Principal	Septembre 2015

3.1.2. Pertinence du cadre logique, des indicateurs et des activités du projet

Le cadre logique du document de projet définit des indicateurs de performances et d'impact pour la mise en œuvre du projet, ainsi que les moyens de vérification correspondants. L'outil METT et la fiche d'évaluation de capacités utilisées comme instruments pour suivre les progrès de l'efficacité de la gestion des aires protégées ont été mis à profit pour cette évaluation mi-parcours. Les différents rapports trimestriels et annuels ont également été utilisés dans cette évaluation. Il est toutefois important de souligner que même si l'équipe d'évaluation a obtenu tous les rapports disponibles, elle n'a pu en discuter qu'avec les partenaires de WWF.

L'équipe d'évaluation juge que la logique d'intervention du projet est pertinente. Cette logique est articulée sur 3 résultats déclinant des cibles annuelles qui constituent l'ossature des Plans de Travail Annuel.

Le système de suivi-évaluation prévu dans le cadre logique est composé de 3 indicateurs de l'objectif. Le Résultat 1 possède 5 indicateurs. Le Résultat 2 a 5 indicateurs tandis que le Résultat 3 présente 4 indicateurs. Les indicateurs d'Objectif identifiés par le projet sont spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents. Concernant les indicateurs des Résultats, nous observons des problèmes pour certains ceux des Résultats 2 et 3. En effet, l'indicateur 1 du Résultat 2 a été mal formulé. Il n'établit pas clairement s'il s'agit de gestion avec la participation des communautés ou de gestion routinière par l'administration de l'AP (patrouilles, logistique, etc.). Quant aux 4 indicateurs du Résultat 3, ils ont été mal formulés dans

le cadre logique du PRODOC. Cette situation a été signalée dans le Compte rendu du Comité de Pilotage du 3-4 décembre 2016 ainsi que dans le PIR 2016 produit par le projet. Ceci rend difficile voire même impossible de procéder à une évaluation objectivement vérifiable. Il aurait fallu utiliser les 6 produits du Résultats 3 contenus dans le PRODOC pour formuler les indicateurs.

Dans les deux segments du projet, la majorité des personnes rencontrées au sein des institutions gouvernementales, dans les aires protégées ainsi que chez des partenaires techniques confirme la pertinence des activités de ce projet vis-à-vis des priorités et besoins institutionnels et structurels. Quant à la pertinence du caractère transfrontalier du projet, toutes les parties prenantes reconnaissent son importance et sa nécessité, les 2 côtés de la frontière partageant la même culture et habités par les mêmes groupes ethniques. Par ailleurs, il est reconnu par tous les acteurs qu'une meilleure collaboration entre les segments contribuerait à résoudre l'épineux problème de braconnage transfrontalier.

3.1.3. Pertinence de la dimension genre et de la prise en compte de la spécificité des Peuples autochtones

Curieusement, dans le PRODOC, il n'est nulle part mentionné la dimension genre. Cette dimension aurait dû être incorporée dans la conception du projet. Des efforts de la prise en compte de la dimension genre ont été constatés dans les AGR du segment RDC. Une approche systématique de la dimension genre basée sur une stratégie commune au paysage à élaborer devrait être appliquée. Au cours des enquêtes en RDC, il nous a été signalé par les femmes des cas de jeunes filles-mères de 13 ans obligées d'arrêter la scolarisation.

Concernant les Peuples autochtones, le PRODOC ne les mentionne pas. Il serait pourtant illusoire que le projet prétende à des résultats durables dans le cas des AGR entreprises auprès des peuples autochtones s'il n'y a pas eu de stratégie particulière d'intervention tenant compte de la spécificité du mode de vie de ces communautés, mode de vie marqué par la mobilité ainsi qu'une très forte dépendance socioéconomique à la forêt et ses ressources. Par ailleurs, dans un des villages visités en RDC (Ntondo PA), les PA ont insisté beaucoup sur la marginalisation économique et sociale dont ils sont victimes. Ces conditions sont souvent récurrentes dans la sous-région.

3.1.4. Pertinence des risques identifiés

Dix risques ont été identifiés lors de la formulation du projet dans le PRODOC. Il s'agit d'un projet à la fois très risqué et potentiellement très rentable : les avancées

en termes de conservation, même avec des succès limités, seront importantes compte-tenu de l'importance des ressources en jeu dans le paysage. De ces dix risques, quatre sont élevés, cinq sont moyens et un seul est bas. Il s'agit des changements climatiques. Les risques ont été globalement bien identifiés lors de la formulation du projet. Il est toutefois surprenant que les changements climatiques soient considérés comme faible facteur de risque alors qu'on signale déjà ses effets sur le débit des cours d'eau de la région. Cela s'explique probablement par le fait que le PRODOC a été approuvé en 2010. Des mesures d'atténuation avaient été proposées dans le PRODOC.

3.2. Analyse des résultats

3.2.1. Segment de la RDC

Dans le segment de la RDC, nous avons procédé à la confrontation du rapport annuel 2016 de WWF et de celui du Représentant national ainsi que du rapport de mission de suivi des microprojets au paysage Lac Tumba de juin 2017. Cet exercice a été complété par la visite de terrain de 5 villages de l'axe Lukolela (Mpaha-Bolia, Mabinza, Ntondo-Nsamba, Ntondo PA, Mpaha-Lokumu) où se déroulent des activités génératrices de revenus initiées par le projet. Nous avons, par ailleurs, pu passer en revue systématiquement la totalité des questions contenues dans l'outil METT avec tous les chefs de sites de l'ICCN (Mabali, Lac Tumba Lediima, Triangle de la Ngiri). Enfin, nous avons interviewé le Représentant national du projet, le Wildlife Program Manager du WWF-RDC, le Conseiller du Gouverneur de la Province de l'Équateur, le WWF-Program Manager Landscape Lacs Tumba-Mai-Ndombé et le Coordonnateur de l'ONG GASHE (Groupe d'action pour sauver l'homme et son environnement) financée par Rain Forest Foundation UK. Ceci a permis de faire les constats suivants :

- Le PTA 2016 prévoyait de réaliser 20 activités sur l'ensemble de trois aires protégées dont 7 pour le Résultat 1, 7 pour le résultat 2 et 6 activités pour le résultat 3. Cependant, compte tenu des échéances et des réalités de terrain dont la problématique Tumba Lediima, trois activités sont restées en souffrance, à savoir : 1) Élaborer le plan de gestion de RCTL et évaluer le plan de gestion de Mabali ; 2) Élaborer la stratégie pour la lutte contre le braconnage dans le paysage LTLT (Recruter un consultant) et ; 3) Appuyer les missions de lutte anti braconnage dans les AP de la RNTL en intelligence avec les communautés (y compris femmes, peuples autochtones). Cette dernière a été finalement convertie en celle de consultation entre parties prenantes en vue de vider la problématique Tumba Lediima où il y a eu des graves conflits entre le chef de site et les populations riveraines.

Les principaux résultats obtenus sont :

- *Par rapport au résultat 1* : Les études socioéconomiques autour de la réserve naturelle du triangle de Ngiri ont été menées, le rapport a été validé par les parties prenantes et est disponible. Celui-ci permet d'avoir une meilleure connaissance de la zone couverte et sert désormais d'une base essentielle pour la conduite des activités de conservation et de développement durable. La stratégie de gestion transfrontalière relative au paysage LTLT a été élaborée et validée par les deux parties (la RC et la RDC).
- *Par rapport au résultat 2* : La formation des agriculteurs et pêcheurs sur les pratiques agricoles et de pêche durable a été très importante à travers tous les sites couverts. La formation du personnel de l'ICCN et les communautés sur la gestion participative des aires protégées a produit des résultats intéressants notamment l'ouverture d'un dialogue constructif entre l'ICCN et les communautés riveraines des APs considérées. L'atelier de formation des communautés locales et peuples autochtones sur la planification et gestion de projet de développement a permis à ces derniers de se familiariser avec les notions essentielles sur la planification stratégique, de mise en train et la planification opérationnelle. C'est cette formation qui a permis aux CLD d'élaborer les propositions de microprojets qui ont été financés ; douze de quatorze microprojets ont été directement gérés par les CLD.
- *Par rapport au résultat 3* : Les formations sur la lutte contre le braconnage au niveau de la réserve scientifique de Mabali et la loi sur la conservation de la nature ayant réuni les délégués des trois sites couverts et d'autres personnes impliquées dans l'application de la loi faunique dans la ville de Mbandaka a permis aux responsables des aires protégées de renforcer leurs connaissances en termes de conservation (surveillance de l'exploitation durable, mise en œuvre, réglementation, rapports, études et suivi, gestion participative et résolution de conflits) au niveau de leurs entités respectives. Les capacités institutionnelles et opérationnelles pour le suivi et l'application de la loi relative à l'utilisation des ressources fauniques ont ainsi été améliorées.

En ce qui a trait spécifiquement aux AGR dans les 5 villages de l'Axe Lukolela visités, la conduite des microprojets tant par les CLD que par les ONG partenaires se déroule globalement de manière très satisfaisante. Notre visite avait été annoncée dans chacun des villages.

Dans le village Mpaha-Bolia de 104 habitants essentiellement autochtones, nous avons visité le champ de multiplication d'arachide mélangé avec la culture de manioc, d'une dimension d'à-peu-près 40m x 50m. Le résultat est très satisfaisant au regard de l'entretien et de l'enthousiasme des bénéficiaires.

Dans le village Mabinza qui bénéficie de l'appui du projet depuis un an, des frayères artisanales ont été restaurées sur le lac Tumba. Les bénéficiaires nous ont informés que depuis cette restauration, il y a eu réapparition de 4 espèces de poissons qui avaient disparu. Bien que cette pisciculture in situ soit un succès, les bénéficiaires ont exprimé le besoin de diversification des AGR notamment pour permettre de combler la période de soudure. En effet, la pêche n'a lieu que pendant la petite et la grande saison sèche. Une des activités de diversification suggérée par les bénéficiaires serait l'élevage de gibier qui est l'aliment le plus apprécié et le plus rentable financièrement. Par ailleurs, il a été remarqué que le projet a fourni une seule pirogue ce qui semble insuffisant compte tenu de l'ampleur du territoire à couvrir (activités de restauration et de surveillance). Également, les gilets de sauvetage n'ont pas été fournis. Ceci devrait être une des responsabilités du projet. En effet, on signale plusieurs noyades dans la zone !

Dans le village Ntondo-Nsamba, les bénéficiaires avaient mentionné que la motivation de leur engagement résultait du constat de la déforestation avec comme conséquence la diminution du gibier. Ils expriment un grand enthousiasme envers le projet. L'AGR élevage de porcs répond au besoin de réponse à la demande de protéines animales. Des géniteurs de race améliorée avaient été fournis. Toutefois, les bénéficiaires signalent des problèmes récurrents d'épizooties. Par ailleurs, la prise en charge des bêtes améliorées sur le plan alimentaire pose problème. Ce qui ralentit leur croissance. Dans ce village, la problématique genre semble ne pas se poser. En effet, les femmes présentes en grand nombre lors de la rencontre ont indiqué qu'elles se dirigent vers la parité en mentionnant, outre l'importance de leur implication dans les AGR, la proportion de 40% de filles et 60% de garçons au secondaire dans leur village.

Le croisement des races améliorées avec les races locales semble une solution efficace quant au problème d'adaptation à l'alimentation et à la résistance aux maladies. Une des solutions envisagées pour palier au problème récurrent de maladies consiste à recourir aux services d'un assistant vétérinaire qui est président d'un CLD de la région.

Dans le village des Peuples autochtones de Ntondo, le CLD a la particularité d'être présidé par une femme. Il s'agit d'un village très motivé et engagé dans la réalisation des AGR initiées par le projet. Une étable pour moutons a été aménagée. La visite de l'étable a permis de constater que la majorité d'animaux étaient en bonne santé. Comme toutes les autres activités d'élevage du projet, le besoin de visites d'un assistant vétérinaire est urgent. Les bénéficiaires mentionnent que l'élevage contribue à...garder le gibier « en bonne santé ». C'est une mesure temporaire qui permettra au cheptel de la faune sauvage de se reconstituer pour les générations futures. On constate que les Peuples autochtones de ce village sont encore foncièrement tournés vers la forêt et ses sous-produits. Ils n'hésitent pas à mentionner qu'ils pratiquent encore la chasse et le piégeage. D'ailleurs ils demandent qu'on puisse les autoriser un certain prélèvement de gibier en forêt.

Dans le village de Mpaha-Lokumu, les bénéficiaires sont motivés. Une porcherie a été construite en matériaux locaux sujet à détérioration rapide par les termites. Les bénéficiaires mentionnent que la reproduction est élevée après l'introduction d'un verrat et trois truies de race améliorée. Comme toutes les autres activités d'élevage du projet, le besoin de visites d'un assistant vétérinaire est urgent car on signale l'apparition fréquente d'épizooties. Les femmes présentes en nombre important lors de la rencontre ont insisté sur le fait que l'élevage des porcs peut permettre de satisfaire tous les besoins primaires (frais de scolarité même en ville, logement, alimentation et frais de santé). Les femmes ont par ailleurs mentionné qu'on observe fréquemment des grossesses précoces des filles même de 13 ans. Par honte, les adolescentes ayant déjà accouché ne continuent plus les études. On signale un taux de diplômés des jeunes à la fin du cycle secondaire de 20%. Ce qui est très faible par rapport à la moyenne rurale nationale. L'activité phare des femmes en termes de rentabilité financière de production de « chikwange » amélioré est déclarée par celles-ci comme extrêmement pénible physiquement. Elles demandent une certaine diversification des AGR.

Enfin, suite au conflit opposant les communautés du Territoire de Lukolela dans le secteur de Mpama à l'ICCN, nous n'avons pas pu nous rendre dans les villages bénéficiant de l'appui du projet.

En complément d'informations d'analyse des résultats, l'outil METT appliqué au Triangle Ngiri (voir annexe 4), à la Réserve scientifique de Mabali (voir annexe 3) ainsi qu'à la Réserve de Tumba Lediiima (voir annexe 2) indique les résultats de l'enquête menée à la RCTL.

Après le financement des microprojets soumis par les communautés locales et peuples autochtones en 2017 dans le cadre du projet GEF LTLT, la présente mission avait pour objectif de vérifier l'état d'avancement des activités sur le terrain et mesurer le niveau d'appropriation de celles-ci par les bénéficiaires ainsi que leur impact dans le cadre de la conservation des ressources naturelles des aires protégées du paysage binational Lac Télé – Lac Tumba.

S'il était prématuré d'aborder l'impact des microprojets financés sur les conditions de vie de communautés locales et peuples autochtones au stade actuel, l'enthousiasme observé dans le chef des bénéficiaires vis-à-vis des différentes initiatives nous rassure toutefois de la volonté d'appropriation des activités par les bénéficiaires. En dépit de quelques difficultés surtout techniques relevées dans la mise en œuvre des microprojets, le niveau de réalisation de différentes actions a été jugé très satisfaisant au regard de la taille d'interventions et des structures chargées de leur exécution. Somme toute, le financement des activités des communautés vivant autour des aires protégées apparaît comme une stratégie efficace de ramener les populations locales et peuples autochtones soutenir les efforts de conservation des ressources naturelles.

3.2.2 Segment de la RC

Dans le segment de la RC, nous avons procédé à la confrontation du rapport technique annuel 2016 de WCS et de celui du Représentant national ainsi que du Compte rendu de la Mission conjointe d'évaluation du bilan 2016 du projet (avril-mai 2017). Cet exercice a été complété par la visite de terrain de 4 villages notamment Mokengui, Bokatola, Dzéké et Mobakaoù se déroulent des activités génératrices de revenus initiées par le projet. Dans ce dernier village, nous n'avons pas rencontré les bénéficiaires. Ils étaient déjà partis en forêt. Nous avons, par ailleurs, pu passer en revue systématiquement la totalité des questions contenues dans l'outil METT avec le conservateur de la Réserve. Enfin, nous avons pu nous entretenir avec : 1) le Sous-préfet basé à Epéna ; 2) le Représentant national du projet ; 3) le Directeur Général de l'Environnement et Point Focal GEF (à Impfondo) ; 4) le Représentant Résident adjoint ; 5) le Coordonnateur national de projet ; 6) le Représentant national du projet ; 7) le Conseiller Technique Principal du projet ; 8) la Coordinatrice de Programme national de WCS ; 9) le Directeur Programme National de WCS ; 10) le Conseiller Technique Principal de WCS, Réserve Communautaire du Lac Télé ; 11) le Conseiller à l'Environnement et au Développement Durable, Directeur de Cabinet par intérim du Ministère de l'Économie Forestière, du Développement Durable et de l'Environnement de la République du Congo. Ceci a permis de faire les constats suivants :

Le PTA 2016 prévoyait de réaliser 20 activités. Le Rapport technique annuel 2016 produit par le Coordonnateur de projet WCS, ONG chargée de la mise en œuvre des activités du projet, indique que le projet a réussi à réaliser quasiment l'intégralité des activités prévues dans le PTA. La confrontation du contenu de ce rapport avec le Rapport annuel 2017 produit par le Représentant National du projet ne nous a pas permis de vérifier point par point l'effectivité de réalisation des activités prévues dans le PTA 2016. En effet, malheureusement le Rapport annuel 2016 produit par le Conseiller national en décembre 2016 n'analyse pas systématiquement les 3 résultats ainsi que les activités prévues dans chacun des résultats.

Suite à des points de divergence entre le PNUD et l'ONG WCS concernant l'effectivité des réalisations des activités au segment RCLT, une mission conjointe d'évaluation du bilan 2016 du projet (PNUD-Projet LTLT Point Focal-FEM-Gouvernement-WCS) a été entreprise du 26 avril au 3 mai 2017 pour clarifier ces points de divergence. Un rapport d'évaluation conjointe PNUD, WCS et Gouvernement congolais a été produit et validé par les 3 parties les 2 et 3 mai 2017 à cet effet. Sur les 5 points en litige avec le Rapport 2016 produit par WCS, le bilan réel va de « résultats mitigés » à « réalisés à 50% ». Une analyse plus approfondie du METT et du PIR nous permet d'apporter une réponse nuancée à la situation du fait que nous n'avons pas pu avoir l'occasion de bénéficier de la contextualisation et des explications par le staff de WCS sur le terrain.

Il est à signaler qu'à la RCLT, il n'existe qu'un cadre de gestion de la RCLT. Le plan d'aménagement qui avait été produit par WCS avait été rejeté par le gouvernement. WCS envisage de finaliser un plan d'aménagement en vue d'élaborer un plan de gestion pour la RCLT. Également, la RCLT n'a pas de véritable Stratégie LAB ce qui compromet les efforts de lutte anti-braconnage participatif.

Les principaux résultats obtenus sont :

- **Par rapport au résultat 1** : Les études socioéconomiques ont été menées sur 3,523 ménages pour une population totale de 17,924 personnes, dont 52% de femmes et 48% d'hommes. Le rapport a été validé par les parties prenantes et est disponible.
- **Par rapport au résultat 2** : Le constat des résultats de l'appui et la formation des agriculteurs et des apiculteurs suite aux entretiens et aux observations dans les 4 villages visités semble mitigé. Ceci confirme les

remarques formulées par la mission d'évaluation conjointe. La raison majeure est la faiblesse de suivi exacerbée par le gel de financement du GEF. Toutefois comme mentionné précédemment, les conclusions que nous avançons doivent être nuancées (relativisées) car l'accessibilité au terrain et la contextualisation des observations ont été très limitées.

Concernant les rencontres avec les autorités locales, le Sous-préfet basé à Epéna a été clairement très critique par rapport au projet. Tout en reconnaissant que le concept du projet au départ n'était pas mauvais et que la population y avait adhéré avec enthousiasme, il a souligné que les AGR initiées n'étaient pas significatives laissant l'impression que la présence du projet couvrait en fait une structure de répression. Il a aussi mentionné le mode opératoire bicéphale du projet dans lequel seule WCS joue le rôle dominant, la partie congolaise ayant les mains liées. Il a dit souhaiter que les autorités territoriales (administration) fassent partie du comité de pilotage du projet. Il a souligné qu'il manque de collaboration entre le projet et le Conseil départemental alors que ce dernier a plusieurs fois interpellé les gestionnaires du projet. « Les activités du projet sont suivies à distance ».

Le Sous-préfet a mentionné que l'arrivée d'AARREC n'est pas en soi une mauvaise chose « sic ». L'entretien que nous avons eu avec le Coordonnateur de projet de WCS nous a permis de relativiser les propos excessivement critiques du Sous-préfet en rapport avec les AGR à la RCTL. D'après le Coordonnateur de projet de WCS, il serait malheureux de prétendre que rien n'a été fait au niveau des AGR. Il a rappelé que tous membres de l'équipe socioéconomique de WCS étaient en congé durant la période de l'évaluation de mi-parcours. Cette équipe possédant une expérience de 14 ans dans la région aurait pu contextualiser les observations des 2 membres de l'équipe d'évaluation. Les résultats de l'outil METT appliqué à la RCLT (voir annexe 1) indique les résultats de l'enquête menée à la RCLT.

Tableau 8: Matrice d'évaluation des progrès vers la réalisation des résultats

N.B. Les indicateurs du Résultat 3 ont été mal formulés dans le cadre logique du PRODOC. Cette situation a été signalée dans le Compte rendu du Comité de Pilotage du 3-4 décembre 2016 ainsi que dans le PIR 2016 produit par le projet. Ceci rend difficile voire même impossible de procéder à une évaluation objectivement vérifiable. Nous proposons de remédier à la situation dans le cadre de cette évaluation en utilisant les 6 produits du Résultat 3 contenus dans le PRODOC comme indicateurs. L'évaluation des progrès pour le Résultat 3, se fera principalement sur les enquêtes METT et quelques entretiens.

Vert = réalisé	Jaune = en voie de réalisation	Rouge = pas en voie de réalisation
-----------------------	---------------------------------------	---

Stratégie du projet	Indicateur	Données de référence 2006	Cible de fin de projet en 2019	Évaluation mi-parcours	Notation	Justification de l'évaluation
Objectif : Un réseau élargi d'aires protégées gérées de manière efficace, adaptative et collaborative via des partenariats entre les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux, et les communautés locales. Le système permet une exploitation durable des ressources naturelles tout					S	

Stratégie du projet	Indicateur	Données de référence 2006	Cible de fin de projet en 2019	Évaluation mi-parcours	Notation	Justification de l'évaluation
en optimisant les fonctions de services écologiques, en particulier les fonctions de stockage de carbone et d'eau.						
Résultat 1 : Une stratégie régionale et un cadre d'orientation pour la coopération transfrontalière sur un réseau représentatif d'aires protégées sur le site des forêts humides LTLT sont élaborés, adoptés et mis en œuvre.	1.Aires protégées légalement établies (avec % du paysage global)	1.188.700 ha. Soit 9.3% du paysage.	± 2 100 000 ha. Soit 16,7 % du paysage couvrant les deux rives LTLT		MS	Cette première activité ne concernait que la RC. Le retrait de WCS a ralenti le processus d'agrandissement de la RCLT. Toutefois, le PNUD est en discussion avec le Ministère de l'Économie Forestière pour actualiser les données cartographiques et socioéconomiques et pour la sensibilisation concernant l'extension des zones de Bailly et de Batanga pour les relier au Lac Télé.
	2.Protocole sur la coopération	L'ébauche de protocole	Protocole transfrontalier signé et		HS	Protocole d'accord entre les 2 États a

Stratégie du projet	Indicateur	Données de référence 2006	Cible de fin de projet en 2019	Évaluation mi-parcours	Notation	Justification de l'évaluation
	transfrontalière pour la conservation du paysage LTLT	existe.	appliqué			finaleme nt été signé à Brazzaville le 05 août 2010.
	3.Stratégie de gestion transfrontalière de l'écosystème LTLT	Les documents relatifs à la planification des paysages produits par CARPE existent	Stratégie harmonisée à partie des produits CARPE		HS	La stratégie de gestion transfrontalière relative au paysage LTLT a été élaborée et validée par les deux parties (la RC et la RDC)
	4.Inclusion dans la liste Ramsar	3 sites Ramsar contigus.	3 Sites Ramsar combinés pour former un seul site transfrontalière unifié avec un plan de gestion opérationnel.		HS	Une lettre de nomination des sites RAMSAR pour créer un unique site transfrontalier a été formellement transmise au secrétariat de la convention RAMSAR. La création de sites (Grand affluent et lac Télé en République du Congo et Lac Tumba-MaiNdombé en RDC) dans un seul site transfrontalier est formellement acceptée.

Stratégie du projet	Indicateur	Données de référence 2006	Cible de fin de projet en 2019	Évaluation mi-parcours	Notation	Justification de l'évaluation
	5.Législation/décrets sur la cogestion faisant référence au protocole et à la stratégie	La législation existe pour la gestion des ressources naturelles et fait vaguement allusion aux rôles de la communauté	Décrets d'application rédigés et soumis aux gouvernements permettant la délégation et/ou la sous-traitance de la gestion des ressources naturelles et des aires protégées à des entités non gouvernementales notamment les communautés locales (comme indiqué dans le protocole et la stratégie)		HS	Les projets de décret sur la participation des communautés locales et des populations autochtones à la gestion des ressources naturelles et des aires protégées en République Démocratique du Congo et en République du Congo ont été produits et validés par le Comité binational de planification et d'exécution. Ils doivent être soumis aux deux gouvernements à travers la COMIFAC.
Résultat 2 : Les capacités institutionnelles axées sur les communautés pour gérer efficacement les aires protégées existantes et nouvelles sont renforcées,	1.Efficacité de la gestion des AP sur les sites du projet (fiche METT)	Réserve communautaire du Lac Télé = 62 % Réserve des Lac Tumba-Lediima = 30 % Non évaluée : Extension	Réserve communautaire du Lac Télé = 74 % Réserve des Lac Tumba-Lediima = 42 % Cibles établies sur déclaration : Extension de Batanga		S	Indicateur mal formulé. Difficile de savoir s'il s'agit de gestion avec la participation des communautés ou gestion par l'administration de l'AP. Le

Stratégie du projet	Indicateur	Données de référence 2006	Cible de fin de projet en 2019	Évaluation mi-parcours	Notation	Justification de l'évaluation
réduisant ainsi les menaces qui pèsent sur la biodiversité et les fonctions de puits de carbone.		de Batanga Extension de Bailly Réserve de biosphère de Ngiri	Extension de Bailly Réserve de biosphère de Ngiri			renforcement des capacités institutionnelles axées sur les communautés pour gérer efficacement les aires protégées passe préalablement par l'existence du décret sur la participation des communautés locales et des populations autochtones ». Le décret est en processus de finalisation. La gestion routinière (patrouilles, LAB et sensibilisation) des AP par l'administration des sites dans les 2 segments semble satisfaisante.
	2.Plans et accords de gestion des aires protégées	Il existe des projets de plans de gestion pour certaines zones situées dans le	Plans de gestion finalisés, validés, mis en œuvre et suivis efficacement pour la Réserve communautai		MS	Dans le segment RDC du paysage, les plans de gestion des aires protégées de Ngiri et de Mabali sont déjà

Stratégie du projet	Indicateur	Données de référence 2006	Cible de fin de projet en 2019	Évaluation mi-parcours	Notation	Justification de l'évaluation
		paysage	re du lac Télé (comprenant les extensions Bailly et Batanga), la Réserve des lacs Tumba-Lediima, la Réserve de biosphère Ngiri et les lacs Tumba et Mai-Ndombe			opérationnels. Le conflit entre l'ICCN et les communautés locales dans le site de Tumba Lédiima n'a pas permis de développer le plan de gestion pour ce dernier site. En RC, il n'existe qu'un cadre de gestion de la RCTL. WCS envisage de finaliser un plan d'aménagement en vue d'élaborer un plan de gestion pour la RCTL.
	3. Autre programme de subsistance, comprenant l'exploitation durable des ressources naturelles pour des cibles compatibles avec la conservation	Pas d'objectifs pour les moyens de subsistance et pas de programme	25 % des personnes dans et autour des aires protégées et des deux lacs participant aux programmes d'exploitation durable des ressources naturelles et commençant à bénéficier d'autres		S	Dans le segment RC, 4549 personnes incluant les Peuples Autochtones ont bénéficié directement des AGR via la production de maïs et de manioc, l'élevage de volailles, l'entretien des rivières ainsi

Stratégie du projet	Indicateur	Données de référence 2006	Cible de fin de projet en 2019	Évaluation mi-parcours	Notation	Justification de l'évaluation
			moyens de subsistance pilotes (mesurés par les progrès de la réalisation des objectifs compatibles avec la conservation)			que l'apiculture. Certains résultats ont toutefois été négativement affectés par un suivi irrégulier, une formation inappropriée et surtout l'arrêt des activités de WCS. La reprise des activités des AGR par l'ONG pourrait permettre de remédier à la situation. Du côté de la RDC, 870 ménages incluant les Peuples Autochtones ont bénéficié directement des financements de micro-projets en agriculture (multiplication des boutures améliorées de manioc et distribution des semences, agroforesterie et introduction d'arbres fruitiers),

Stratégie du projet	Indicateur	Données de référence 2006	Cible de fin de projet en 2019	Évaluation mi-parcours	Notation	Justification de l'évaluation
						élevage de porcs améliorés, élevage de canards, élevage de chèvres et moutons améliorés et pisciculture. Le résultat est très satisfaisant au regard de l'entretien et de l'enthousiasme des bénéficiaires.
	4.Un seul projet carbone pilote, reposant sur les fonctions de puits et de stockage de carbone, lancé	Pas de projet de carbone	Étude de faisabilité, conception et profil achevés		S	L'appel d'offres international pour le recrutement de consultant pour l'étude de faisabilité a été lancé. Jusqu'à présent, il n'y a pas encore de candidats retenus.
	5.Fiche d'évaluation des capacités communautaires (adaptée)	Capacités communautaires non évaluées pour le moment (à évaluer d'ici la fin de la première année)	Cibles pour 2014 définies 1 après l'évaluation		S	En RDC, 134 représentants des communautés locales ont été formés en agriculture durable et pêche responsable. La formation qui a été

Stratégie du projet	Indicateur	Données de référence 2006	Cible de fin de projet en 2019	Évaluation mi-parcours	Notation	Justification de l'évaluation
						<p>donnée dans les 3 sites des AP du paysage. Les participants ont pris la décision de bannir toute technologie destructrice des ressources. En RC, 3 groupes représentant 37 personnes ont été formés en pratiques durables agricoles. La poursuite de cette activité est programmée dans le PTA pour cette année.</p>
<p>Résultat 3 : Les capacités des organismes publics concernés en RC et en RDC à travailler avec les communautés pour gérer efficacement le réseau d'aires protégées transfrontalières</p>	<p>1. La capacité systémique est mise à niveau pour coordonner la planification et le fonctionnement des AP dans le paysage</p>				MS	<p>Les résultats de l'enquête dans les 2 segments (voir les 4 METT) confirment que la formation et les compétences du personnel sont adaptées, mais pourraient être améliorées pour atteindre complètement</p>

Stratégie du projet	Indicateur	Données de référence 2006	Cible de fin de projet en 2019	Évaluation mi-parcours	Notation	Justification de l'évaluation
es du site LTLT sont renforcées.						les objectifs de gestion. Même si des ateliers de formation à la planification et à la gestion ont eu lieu dans les 2 segments du, paysage.
	2. Système de suivi pour évaluer l'efficacité (en termes de préservation de la biodiversité et de stockage du carbone) des accords de gestion et des aires protégées sur le site LTLT				MS	Les résultats de l'enquête dans les 2 segments (voir les METT) confirment que : pour la RCLT (RC), le Triangle Ngiri (RDC), et Tumba Lediima (RDC) ces aires protégées connaissent des activités sporadiques de contrôle et d'évaluation, mais ne disposent pas d'une stratégie globale et/ou n'établit pas d'inventaire de manière régulière. Seule la Réserve Scientifique de Mabali dispose d'un système de contrôle et

Stratégie du projet	Indicateur	Données de référence 2006	Cible de fin de projet en 2019	Évaluation mi-parcours	Notation	Justification de l'évaluation
						d'évaluation accepté et mis en œuvre, mais les résultats ne sont pas systématiquement utilisés dans les activités de gestion régulière.
	3. Amélioration de la capacité de planification d'activités et de la gestion des mécanismes de financement innovants pour les aires protégées sur le site LTLT				U	Pour toutes les Réserves du paysage, le budget sécurisé est très restreint et l'aire protégée ne pourrait pas fonctionner convenablement sans l'apport de fonds externes.
	4. Amélioration des capacités à contrer les menaces pesant sur la biodiversité grâce à la conception et la mise en œuvre de systèmes de quotas pour la pêche, la chasse,				MS	La mise en œuvre de systèmes de quotas pour la pêche, la chasse, l'exploitation forestière et le reboisement nécessite une base légale. Elle doit donc s'appuyer sur l'existence du décret sur la

Stratégie du projet	Indicateur	Données de référence 2006	Cible de fin de projet en 2019	Évaluation mi-parcours	Notation	Justification de l'évaluation
	l'exploitation forestière et le reboisement					participation des communautés locales et des populations autochtones à la gestion des ressources naturelles et des aires protégées. Or, ce décret est encore dans le processus d'adoption.
	5. Une stratégie de financement durable pour les aires protégées autour des lacs LTLT, reposant sur l'évaluation des besoins en financement des aires protégées et des flux de financement. La stratégie pourrait englober des mécanismes innovants de financement tels que (i) des projets de piégeage du carbone placés sur le				AU	De toutes les Réserves du paysage, seule la Réserve Naturelle du Triangle de la Ngiria produit un draft de Plan des Affaires 2017-2021. Ce Plan d'affaires englobe des mécanismes innovants.

Stratégie du projet	Indicateur	Données de référence 2006	Cible de fin de projet en 2019	Évaluation mi-parcours	Notation	Justification de l'évaluation
	<p>marché volontaire, (ii) des filières de commercialisation pour une agriculture compatible avec la conservation. Par EOP, les recettes des régimes PES (en particulier le paiement de la fixation du carbone et des fonctions de stockage) contribuant aux coûts de gestion des AP sont mises en valeur et utilisées</p>					
	<p>6. Des initiatives transfrontalières qui fonctionnent, pour le suivi et l'application de réglementations commerciales, la surveillance de la biodiversité</p>				AU	<p>Dans le cadre de la mise en œuvre de l'axe n° 4 du plan de convergence (1^{ère} génération) de la COMIFAC (Conservation de la diversité biologique) dont mandat a été confié au RAPAC, celui-ci a lancé sur</p>

Stratégie du projet	Indicateur	Données de référence 2006	Cible de fin de projet en 2019	Évaluation mi-parcours	Notation	Justification de l'évaluation
	et l'élaboration de mécanismes financiers.					<p>financement de l'Union Européenne (10ème FED), l'étude sur l'harmonisation des législations nationales relatives à la gestion de la Faune et des Aires Protégées dans sept pays membres du RAPAC en vue de l'élaboration des lignes directrices sous régionales devant guider désormais l'élaboration ou la révision ou des dites législations dans l'optique d'une mise en cohérence des principales dispositions. Les lignes directrices ont été produites en 2014. Ces directives ont été présentées aux États pour validation/adoption. Une feuille de route</p>

Stratégie du projet	Indicateur	Données de référence 2006	Cible de fin de projet en 2019	Évaluation mi-parcours	Notation	Justification de l'évaluation
						de 5 ans pour amener les États à faire évoluer leurs cadres juridiques et institutionnels a été proposée.

Indicateur : d'après le cadre logique et les tableaux de bord

Données de référence : d'après le Document de projet

Niveau à mi-parcours et d'évaluation en 2017 : indiquer dans la colonne le code de couleur uniquement

Évaluation obtenue : les évaluations à l'aide de l'échelle d'évaluation à six niveaux des progrès vers la réalisation des résultats : Très satisfaisant (HS), Satisfaisant (S), Assez satisfaisant (MS), Assez insatisfaisant (AU), Insatisfaisant (U), ou Très insatisfaisant (HU)

4. CONCLUSION GÉNÉRALE ET RECOMMANDATIONS

4.1. Conclusion

Les différents constats relevés par l'équipe d'évaluation ont porté sur la formulation du projet, la mise en œuvre, l'efficacité et enfin les résultats. Les principales conclusions sont reprises ci-dessous :

Pertinence du projet

Tous les acteurs interviewés dans le cadre de cette évaluation ont déclaré que cette phase PPG a été très participative et consultative car ayant utilisé dans la planification initiale la méthode Land Use Planning par CARPE. La majorité des acteurs estiment que la description de la situation et de la logique d'intervention du projet détaillée dans PRODOC est de bonne qualité. Les risques identifiés lors de la formulation du projet sont toujours d'actualité.

Gestion du projet

Le Projet a connu plusieurs retards dans le démarrage de ses activités. Ceci est dû principalement procédures administratives et financières qui sont lourdes et contraignantes. Des PTA jugés de bonne qualité, ont été élaborés, soumis et approuvés en janvier 2016 et en janvier 2017.

L'équipe de gestion de projet actuelle est suffisante pour assurer efficacement la mise en œuvre du projet, elle est motivée et engagée. Bien que le personnel ait suivi plusieurs formations, il a été mentionné dans tous les sites le besoin de renforcement des capacités en termes de formation sur les enjeux émergents dans la pratique de conservation de biodiversité. Cela concerne les écogardes ainsi que les conservateurs.

L'équipe technique du projet a été renforcée par un Conseiller technique principale (CTP) à plein temps sur ce projet. Le PNUD joue un rôle d'assistance soutenue. La qualité de la mise en œuvre par le PNUD de ce Projet est évaluée comme Satisfaisante (S). Les deux gouvernements s'impliquent efficacement dans le projet. Il est à noter la qualité inégale de reporting des rapports annuels pourtant importants des représentants nationaux. La structure des rapports n'est pas standardisée ce qui rend difficile la lecture de l'évolution des activités et conséquemment leur évaluation.

Trois sites (RCLT, Tumba-Lediima, Mabali) sur quatre n'ont pas encore de véritable plan de gestion. Cela les chances d'avoir un modus operandi cohérent dans la planification et l'exécution des activités. La RCLT n'a pas de véritable Stratégie LAB ce qui compromet les efforts de lutte anti-braconnage participatif. Enfin, il est à noter que la suspension du financement FEM à l'ONG WCS a généré des situations difficiles pour la poursuite des AGR.

Finance/Efficience

Le niveau de consommation cumulé Fonds FEM et Fonds PNUD TRAC au 31 juillet 2017 est de 659 435 USD, soit 13% du budget total disponible pour ce projet.

L'équipe d'évaluation estime que l'utilisation des ressources financières a été relativement efficiente par rapport aux différentes activités qui ont été mises en œuvre dans le segment RDC. Par contre dans le segment RC, les difficultés dans la mise en œuvre des AGR par l'ONG partenaire a jeté le flou dans l'utilisation des ressources financières.

Performance / Efficacité

L'outil METT utilisé (Management Effectiveness Tracking Tool) a permis à l'équipe d'évaluation d'arriver aux résultats suivants pour les 4 sites du projet:

En RC, la cote de la RCLT a été de 65%, malgré la suspension de financement GEF. En mi-parcours, c'est assez encourageant.

En RDC, seule la Réserve de Tumba-Lediima obtient une cote faible soit 50%. Il s'agit d'un résultat inquiétant en mi-parcours. Le conflit opposant les agents de l'ICCN et certaines communautés riveraines justifiant en majeure partie ce score doivent être résolus le plus rapidement possible pour espérer l'atteinte des cibles à la fin du projet. Les autres réserves obtiennent des résultats satisfaisants. Pour la mi-parcours du projet, il s'agit d'un résultat encourageant. A signaler que seule la réserve du Triangle de la Ngiria déjà produit et validé un plan de gestion ainsi qu'un plan d'affaires innovant de manière participative. Les perspectives de réussite pour ce site sont excellentes.

Durabilité

Curieusement, dans le PRODOC, il n'est nulle part mentionné la dimension genre ainsi que la spécificité des Peuples autochtones. Au cours des enquêtes en RDC, il

nous a été signalé par les femmes des cas de jeunes filles-mères de 13 ans obligées d'arrêter la scolarité.

Concernant les Peuples autochtones, il serait illusoire que le projet prétende à des résultats durables dans le cas des AGR entreprises auprès des peuples autochtones s'il n'y a pas eu de stratégie particulière d'intervention tenant compte de la spécificité du mode de vie de ces communautés, mode de vie marqué par la mobilité ainsi qu'une très forte dépendance socioéconomique à la forêt et ses ressources. Par ailleurs, dans un des villages visités en RDC (Ntondo PA), les PA ont insisté beaucoup sur la marginalisation économique et sociale dont ils sont victimes. Ces conditions sont souvent récurrentes dans la sous-région et ont un impact significatif négatif sur leur mode d'appropriation des ressources de la forêt.

Nulle part dans les documents du projet et dans les archives, l'équipe d'évaluation n'a trouvé les références par rapport aux études d'impacts environnementaux et sociaux formelles assorties d'un plan de gestion environnementale et sociale et, si c'est le cas de déplacement des populations ou d'activités de création d'aire protégée modifiant leur rapport aux ressources et milieu, d'un programme de relocalisation et de compensation préalables à la création du projet. Pourtant il est envisagé certaines activités d'extension à la RCLT (zones de la Bailly et de la Batanga). Le projet mène également les activités auprès des Peuples autochtones. Il est surprenant qu'un projet de FEM de cette envergure puisse omettre cette phase importante exigée par plusieurs agences multilatérales (Banque Mondiale, BAD, Union Européenne, PNUD, etc.) comme préalable de démarrage de projet. Une étude d'impact, qui est en soi une exigence légale (Cf. Arrêté ministériel n°044/CAB/MIN/ECN-EF/2006 de la RDC), serait une option à envisager qui pourrait permettre de recadrer les orientations du projet par rapport aux interventions auprès des peuples autochtones et des femmes. Elle pourra aussi servir de base d'information pour l'élaboration des plans d'aménagements et des plans de gestion.

La requête de facilitation des échanges entre les 2 segments ne devrait pas se limiter au seul personnel du projet. Les échanges de partage d'expériences devraient s'élargir aux communautés des 2 rives. Autrement, la raison du concept de projet transfrontalier à base communautaire n'aurait pas de sens. Le projet a l'opportunité d'utiliser les mécanismes prévus par la COMIFAC pour arriver au but ultime d'échanges réguliers entre les 2 communautés.

4.2. Recommandations

Les recommandations formulées sur la base des analyses et des conclusions mentionnées ci-dessus sont consignées dans le tableau qui suit.

Tableau 9: Synthèse des recommandations de l'évaluation à mi-parcours

Composante du projet	Recommandations	Entité responsable
A. Pertinence du projet	1. A. Compte tenu des progrès réalisés par le projet ainsi que l'engagement des parties prenantes constaté lors de l'évaluation mi-parcours, nous recommandons la prolongation de la durée du projet jusqu'à décembre 2019.	UNDP CO GEF
B. Constats et analyses B.1 Stratégie du projet B.2 Résultats obtenus B.2.1 Segment RDC B.2.2 Segment RC	2. B.1 L'indicateur 1 du Résultat 2 ayant été mal formulé dans le document de projet. Nous recommandons que, pour cet indicateur, de formuler clairement s'il s'agit de gestion avec la participation des communautés ou de gestion routinière par l'administration de l'AP (patrouilles, logistique, etc.).	Comité de pilotage, Équipe de gestion du projet GEF
	3. B.1 Tous les indicateurs du Résultat 3 ont été mal formulés. Nous recommandons de remédier à la situation dans le cadre de cette évaluation en utilisant les 6 produits du Résultats 3 contenus dans le PRODOC comme indicateurs.	Comité de pilotage, Équipe de gestion du projet GEF
	4.B.1 Conduire une étude d'impact environnemental et social formelle sur le projet assortie d'un plan de gestion environnemental et social ainsi qu'un plan de relocalisation et de compensation comme cela se pratique lors des demandes de financements auprès des autres agences multilatérales pour recadrer les orientations du projet par rapport aux interventions auprès des peuples autochtones et des femmes. Elle pourra aussi servir de base d'information pour l'élaboration des plans d'aménagements et des plans de gestion.	Comité de pilotage, Équipe de gestion du projet GEF
	5. B.1 Renforcer la collaboration avec des ONG spécialisées dans ces 2 domaines (genre et PA) en attendant une stratégie spécifique à chacun de ces	Project manager,

Composante du projet	Recommandations	Entité responsable
	aspects.	Comité de pilotage
	6. B.1 Recourir à un accompagnement par les mécanismes institutionnels existants de la COMIFAC et du RAPAC qui ont fait leur preuve notamment au niveau des arrangements institutionnels et légaux transfrontaliers ainsi qu'à l'appui technique sur le terrain dans le Bassin du Congo.	Project manager
	7. B.2.1 Explorer la possibilité d'élevage de gibier au-delà des autres filières d'AGR, la diversification des AGR ayant été soulignée par les bénéficiaires comme besoin de renforcement des activités de subsistance et génération de revenus.	Project manager
	8. B.2.1 Initier des échanges entre les bénéficiaires des deux côtés de la frontière. Ceci permettra aux uns et aux autres d'enrichir les expériences à partir des leçons apprises.	Project manager
	9. B.2.1 Renforcer le niveau d'intervention des écogardes dans les activités des AGR et de la sensibilisation auprès des populations.	Project manager
	10. B.2.1 Développer un partenariat avec des ONG spécialisées dans le renforcement des capacités des peuples autochtones. Ce sont des communautés qui ont des besoins particuliers (situation socioéconomique) et qui vivent dans la marginalisation que seuls organismes spécialisés ou des individus avertis (anthropologues par exemple) sont capables de saisir exactement les problèmes auxquels ils font face. Il ne faut pas perdre de vue que la marginalisation a des effets néfastes sur la conservation de la biodiversité.	UNDP CO Project manager
	11. B.2.1 Dans un village, il a été rapporté que plusieurs jeunes filles de moins de 14 ans sont déjà mères. Cela signifie l'arrêt prématuré de la scolarisation des jeunes filles. Il nous a été également signalé qu'OXFAM travaille déjà dans la région sur la problématique genre. Il est recommandé de renforcer la	UNDP CO

Composante du projet	Recommandations	Entité responsable
	collaboration avec OXFAM concernant cette problématique dans certains villages.	
	<p>12. B.2.1 Comme pour toutes réserves du segment RDC, le budget sécurisé est très restreint et les aires protégées ne pourraient pas fonctionner convenablement sans l'apport de fonds externes, il est recommandé, dans les meilleurs délais, d'élaborer une stratégie innovatrice de financement durable des activités à mener à la Réserve scientifique de Mabali ainsi qu'à la Réserve de Tumba-Lediima. La Réserve du Triangle de la Ngiri a déjà produit un Plan d'affaires innovant.</p>	<p>ICCN WWF MECNT</p>
	<p>13. B.2.1 Comme seule la Réserve du Triangle de la Ngiri possède un Plan de gestion actualisé ainsi qu'un plan d'affaires, il est recommandé que la Réserve de Tumba-Lediima ainsi que celle de Mabali en produise également dans les meilleurs délais.</p>	<p>ICCN WWF MECNT</p>
	<p>14. B.2.1 Recourir à des ONGs spécialisées dans la gestion des conflits. De nombreuses initiatives ont été entreprises pour régler le conflit opposant l'ICCN aux communautés locales en périphérie de la Réserve de Tumba-Lediima. Deux sites de l'ICCN (Kahuzi-Biega et Virunga) ont fait l'objet de sites pilotes pour l'élaboration de Manuel de gestion de conflits dans la conservation. Ce manuel est disponible en français sur le site internet et les ressources pour accompagner le processus existent (voir IISD). https://www.iisd.org/sites/default/files/publications/csc_manual_fr.pdf</p>	<p>ICCN WWF MECNT Project manager</p>
	<p>15. B.2.2 Élaborer, dans les meilleurs délais, une stratégie innovatrice de financements durables des activités à mener dans le cadre du projet comme pour la RCLT, le budget sécurisé est très restreint et l'aire protégée ne pourrait pas fonctionner convenablement sans l'apport de fonds externes.</p>	<p>UNDP CO MEF MECNT</p>
	<p>16. B.2.2 Redéfinir le rôle et ou le partenariat avec WCS dans les meilleurs délais, la longue période de suspension du financement GEF pour les activités</p>	<p>UNDP CO</p>

Composante du projet	Recommandations	Entité responsable
	de WCS ayant généré des situations difficiles pour la poursuite des AGR.	
	17. B.2.2 Initier dans les meilleurs délais des échanges entre AARREC et l'unité en charge des AGR du segment RDC pour une redéfinition de la stratégie de sensibilisation et de remobilisation des bénéficiaires ainsi que les autres partenaires. Cela pourra permettre de s'assurer que la prise en charge des AGR s'aligne dans la perspective conservation/développement durable.	Project manager Comité de pilotage
	18. B.2.2 Produire un véritable plan de gestion ainsi qu'un plan d'affaires innovant.	Project manager Comité de pilotage
	19. B.2.2 Produire une véritable stratégie et plan d'actions de lutte anti-braconnage (LAB).	Project manager Comité de pilotage
	20. B.2.2 Initier des échanges entre bénéficiaires des 2 côtés de la frontière ;	Project manager, Comité de pilotage
	21. B.2.2 Standardiser la structure des rapports de la représentation nationale de manière à ce que leurs contenus puissent permettre d'analyser clairement point par point les résultats et les activités du projet. Ceci contribuerait à faciliter la lecture et l'exercice d'évaluation du projet (prendre en exemple le Rapport de la RDC) ;	Project manager, Comité de pilotage
	22. B.2.2 Initier des activités de domestication de gibier (céphalophes, potamochères, etc. lors de la diversification des AGR.	Project manager, Comité de pilotage

Composante du projet	Recommandations	Entité responsable
	<p>23. B.2.2 Renforcer le niveau d'intervention des écogardes dans les activités des AGR et de la sensibilisation auprès des populations.</p>	<p>Project manager, Comité de pilotage</p>
	<p>24. B.2.2 Promouvoir l'intégration des écogardes à la fonction publique.</p>	<p>ICCN ACFAP</p>

5. ANNEXES

5.1. Annexe 1. METT de la Réserve Communautaire du Lac Télé

Tableau 10: METT de la Réserve Communautaire du Lac Télé

5.2. Annexe 2. METT de la Réserve de Tumba-Lediima

Tableau 11: METT de la Réserve de Tumba-Lediima

5.3. Annexe 3. METT de la Réserve Scientifique De Mabali

Tableau 12: METT de la Réserve Scientifique De Mabali

5.4. Annexe 4. METT de la Réserve Du Triangle Ngiri

Tableau 13: METT de la Réserve Du Triangle Ngiri

5.5. Annexe 5. Grilles d'évaluation à mi-parcours

Tableau 14: Grilles d'évaluation à mi-parcours

5.6. ANNEXE 6 : Liste des personnes rencontrées

N°	Nom et prénom/structure	Contacts
République démocratique du Congo		
1	WWF RDC : Chef de programme World Wildlife et chargé du projet GEF LTLT au segment RDC du paysage LTLT : Alfred YOKO	ayoko@wwfdrc.org
2	CLD des 4 villages visités	ayoko@wwfdrc.org
3	Chef de site de Réserve Naturelle du Triangle de la Ngiri	ayoko@wwfdrc.org
4	Chef de site de la Réserve Naturelle de Tumba-Lediima	ayoko@wwfdrc.org
5	Chef de site de la Réserve Scientifique de Mabali	ayoko@wwfdrc.org
6	Program Manager. WWF Landscape Lacs Tumba-Maindombe : Laurent Nsenga	Insenga@wwfdrc.org
7	Coordonnateur socioéconomique du paysage Lac Tumba – Mai Ndombe	ayoko@wwfdrc.org
8	Coordonnateur socioéconomique Lac Tumba :Albert Bakanza	abakanza@wwfdrc.org
République du Congo		
1	Directeur de Cabinet du Ministre de l'Économie Forestière, de l'environnement et du Développement Durable : Pierre TATY	pierretaty@yahoo.fr (+242) 050994033
2	Conseiller à l'Environnement et au Développement Durable, Directeur de Cabinet par intérim du Ministère de l'Économie Forestière, du Développement Durable et de l'Environnement : Prof Jean Joël LOUMETO	loumeto@hotmail.com (+242) 06 66 83 823
3	Directeur Général de l'Environnement, Point focal FEM : Germain KOMBO	kombo_g@yahoo.fr 06 66 89331
4	Directeur Général de l'Économie Forestière, Point Focal COMIFAC : Etienne YOYO	etienneyoyo@yahoo.fr
5	Délégué national au projet Gestion transfrontalière LTLT, Point focal RAMSAR : Gilbert MBATI	gmbati2015@gmail.com
6	DG de l'Agence des aires protégées : PACO BOCKANDZA	pacobockandza@ymail.com (+242) 06678932
7	Sous-préfet d'Epéna : Mr. Daniel GATSE	06 87 13 159/05 33 16 121
8	Conservateur du LT : Mr. MVIRI MAX BWILI Dimitrof	maxitrov7@gmail.com maxitrov@yahoo.fr 06 9121348/057335137
9	Président de la plateforme de gestion durable des forêts (PGDF) de la Likouala : Mr. Emile NGOUAKA	(+242) 05 7139607
10	Bénéficiaires des projets : villages - Mokengui (Président BASSEMANI Jacques) - BOKATOLA (Président MOSIA Roland) - DZEKE (Président N'DZAMBA BIENGOU Serges Gabin)	- (+242) 06 6391967 - (+242) 06 5063864

11	Conseiller du chef de l'Etat aux Forêts et au développement Durable : DZOMONO Macaire	mackzom@yahoo.fr (+242) 05 52 11 862
12	WCS: Country Program Director WCS ROC: Mark Gately	(+242) 05 07 87 479
13	Coordinatrice de Programme WCS : Emilie Fairet	(+242) 05 35 11 030
	Organismes multilatéraux	
1	Représentant Résident adjoint du PNUD-RC : Mohamed Abchir	Mohamed.abchir@undp.org (+242) 066766525/055775102
2	Responsable de l'Unité Pauvreté/Environnement PNUD : Jean Félix ISSANG	Jean-felix.issang@undp.org (+242) 068750008/055072005
3	Conseiller Technique Principal du projet : OUMAROU DAOUDA HAMANI	Oumarou.daouda@undp.org (+242) 06 87 50 048
4	Secrétaire exécutif du RAPAC : Omer NTOUGOU	omer.ntougou@gmail.com (+241) 06265365

5.7. ANNEXE 7 : TDR de l'évaluation à mi-parcours



UNITED NATIONS DEVELOPMENT PROGRAMME TERMS OF REFERENCE

Intitulé du poste	Consultant –Évaluation à mi-parcours projet PNUD-FEM, Catalysation de la gestion durable des forêts sur le site des zones humides transfrontalières des lacs (Project Atlas ID.00078435; PIM # 4182)
Location	République du Congo/République Démocratique du Congo
Domaine	Biodiversité et Écosystème
Type de contrat	Contrat Individuel
Niveau	1 Consultant International (Chef d'équipe) 1 Consultant National
Langues	Français- Anglais
Date limite	31 Mars
Durée du Contrat :	20 jours de travail
Date prévue de début	À la signature du contrat

INTRODUCTION

Ce document présente le mandat pour l'évaluation à mi-parcours du PNUD-GEF relativement au projet de moyenne envergure intitulé Catalysation de la gestion durable des forêts sur le site des zones humides transfrontalières des lacs Télé-Tumba (LTLT)(PIMS# 4182), mis en œuvre par le Ministère de l'Économie Forestière, Développement Durable et Environnement (République du Congo, RC), et le Ministère de l'Environnement et de la Conservation de la Nature (République Démocratique de Congo, RDC qui doit être réalisé en 2017). Le projet a été lancé en septembre 2009, le document du projet fut signé en décembre 2012 cependant, à cause des difficultés rencontrées le projet n'a pu démarrer ses activités qu'en 2016 et se trouve dans sa deuxième année de mise en œuvre. Conformément aux Directives du PNUD-GEF relatives à l'examen à mi-parcours, le processus d'examen à mi-parcours a été entamé avant la présentation du deuxième Rapport de mise en œuvre de projets (PIR). Le présent mandat énonce les éléments à prendre en compte dans le cadre de l'examen à mi-parcours. Le processus d'examen doit suivre les directives figurant dans le document *Directives pour la conduite d'examen à mi-parcours des projets appuyés par le PNUD et financés par le GEF*.

(http://web.undp.org/evaluation/documents/guidance/GEF/mid-term/Guidance_Midterm%20Review%20_FR_2014.pdf).

2. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE PROJET

Le paysage Lac Télé Lac Tumba (LTLT) couvre une superficie de 126.440 km², à cheval sur la République du Congo (RC, 54 001 km²) et la République Démocratique du Congo (RDC, 72.439 km²). Cette zone qui est formée d'un réseau complexe de lacs, d'étangs et d'autres cours d'eau permanent et saisonnier est la plus grande forêt marécageuse au monde. De plus, elle est la deuxième zone humide d'importance au monde et la plus grande masse d'eau douce d'Afrique. La combinaison de tous ces facteurs confère au paysage LTLT un rôle vital dans le climat du bassin du

Congo. De plus, elle fait du paysage LTLT un sanctuaire abritant une grande diversité de plantes, de macro invertébrée, de poissons, d'oiseaux de reptiles et de mammifères terrestres et aquatiques. La présence des grands singes d'Afrique dont plusieurs espèces sont menacées (notamment les gorilles, chimpanzés et bonobos) en plus d'autres espèces tant animales que végétales confère un caractère particulier au paysage LTLT en terme de diversité biologique. Il en est de même de la diversité humaine et culturelle. En effet on compte, pas moins de 24 groupes ethniques dans le paysage LTLT, dont des peuples autochtones. Pour préserver cette riche biodiversité transfrontalière, les deux pays ont opté pour la création d'un réseau d'aires protégées, notamment la Réserve Communautaire du Lac Télé (en République du Congo), la Réserve Scientifique de Mabali (RSM), la Réserve du lac Tumba-Lediima (RTL), et la Réserve Naturelle du Triangle de Ngiri (RNTN) en République Démocratique du Congo.

Sur le plan institutionnel en République du Congo, la responsabilité institutionnelle de la création et de la gestion des aires protégées incombe à l'Agence Congolaise pour la Faune et les Aires Protégées (ACFAP) qui relèvent du Ministère de l'Économie Forestière du Développement durable et de l'Environnement. En RDC, la création et la gestion des aires protégées en RDC incombent à l'Institut congolais pour la conservation de la nature (ICCN), sous la supervision technique du Ministère de l'Environnement, de la conservation de la nature et du tourisme (MECN). Enfin, la Réserve scientifique de Mabali en RDC est gérée comme étant un Centre de recherche en écologie et foresterie (CREF), sous la tutelle du ministère de la Recherche scientifique.

Conscients de l'importance des zones humides du paysage LTLT, les gouvernements de la RC et de la RDC, en collaboration avec le secrétariat du Ramsar, ont créé trois sites Ramsar dans cette zone. La première a été la Réserve communautaire du lac Télé (RCLT), créée en 1998, suivie par les « Grands Affluents », créée en 2007 et qui couvre la plus grande partie du paysage LTLT en RC. Les Grands Affluents ont une superficie de 5.908.074 ha autour du RCLT. Enfin, le site Ngiri-Tumba-Mai-Ndombe, qui englobe une grande partie du paysage LTLT en RDC a été créé en 2008. Ce site, qui couvre 6.569.624 ha, est le plus grand site Ramsar du monde.

En ce qui concerne le cadre législatif, les deux gouvernements participent au Partenariat pour les forêts du bassin du Congo (PFBC) et ont signé le traité COMIFAC par lequel ils s'engagent à coordonner des actions et des initiatives sous-régionales de protection et de gestion durable des forêts du bassin du Congo. Le gouvernement de la RC a ratifié le traité, mais celui de la RDC ne l'a pas encore fait.

Les principales sources de menace pour la biodiversité, les écosystèmes et les processus écologiques du paysage LTLT sont :

Exploitation non durable des ressources naturelles pour les marchés extérieurs : commerce de viande de brousse et de poissons

Exploitation non durable des ressources naturelles pour les marchés extérieurs : exploitation forestière.

Exploitation minière et pétrolière.

Feux de brousse

Envasement

Conversion à l'agriculture industrielle

La solution à long terme qui est proposée pour protéger la biodiversité et les fonctions de services d'écosystème du paysage lac Télé-lac Tumba est un réseau d'aires protégées gérées de manière efficace, adaptative et collaborative *via* des partenariats englobant des acteurs.

Le but du projet relatif au paysage lac Télé-lac Tumba est un réseau élargi d'aires protégées gérées de manière efficace, adaptative et collaborative *via* des partenariats entre les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux, et les communautés locales. Les aires protégées permettront l'exploitation durable des ressources naturelles tout en protégeant la biodiversité et en

optimisant les fonctions de services écologiques, particulièrement les fonctions de puits et de stockage de carbone, ainsi que le stockage de l'eau et le contrôle de débit. Pour atteindre ce but, ce projet d'une durée de quatre ans (2016-2019) devra obtenir les résultats suivants :

Résultat 1 : Une stratégie régionale et un cadre d'orientation pour la coopération transfrontalière sur un réseau représentatif d'aires protégées sur le site des forêts humides LTLT sont élaborés, adoptés et mis en œuvre.

Résultat 2 : Les capacités institutionnelles axées sur les communautés pour gérer efficacement les aires protégées existantes et nouvelles sont renforcées, réduisant ainsi les menaces qui pèsent sur la biodiversité et les fonctions de puits de carbone

Résultat 3 : Les capacités des organismes publics concernés en RC et en RDC à travailler avec les communautés pour gérer efficacement les aires protégées transfrontalières du site LTLT seront renforcées.

Les principales parties prenantes, ainsi que leurs rôles et responsabilités sont résumés dans le tableau ci-dessous.

Partie prenante	Rôles et responsabilités
MDDEFE/DFAP (RC)	Le MDDEFE/DFAP est responsable de la gestion des aires protégées au Congo et est représenté sur le site LTLT par trois agents, notamment le conservateur.
MECNT/ICCN (RDC)	L'ICCN (Institut Congolais pour la Conservation de la Nature), sous tutelle du MECNT (Ministère de l'Environnement Conservation de la Nature et Tourisme), est chargé de la gestion des aires protégées en RDC. Il a nommé un conservateur et un conservateur adjoint pour le paysage LTLT.
Ministère de la Recherche scientifique/CREF	Le ministère de la Recherche scientifique, est responsable de la gestion de la Réserve scientifique de Mabali via le CREF. Bien qu'en grande partie la réhabilitation et la gestion de cette réserve et de la station de recherche n'entrent pas dans le cadre de ce projet, le WWF prévoit d'encourager les activités de recherche dans cette réserve.
WCS (RC)	WCS est le principal conseiller technique du MDDEFE pour la RCLT depuis 2000.
WWF (RDC)	Le WWF est le principal conseiller technique du côté lac Tumba du paysage depuis 2003.
Communautés locales	Les villages du paysage LTLT joueront probablement le rôle principal si le modèle de protection communautaire s'avère efficace dans cette région.
ONG nationales	Les ONG nationales concernées, telles que CFC ou ACNL sur le lac Télé et Mbou-Mon-Tour sur le lac Tumba travaillent avec les ONG internationales de protection depuis plusieurs années dans plusieurs domaines (sensibilisation, projets de développement, enquêtes, etc.) et continueront de collaborer à ce projet.
Directions régionales	En RC, le MDDEFE est représenté par le bureau de la Direction régionale à Impfondo. Le maximum sera fait pour les intégrer dans ce projet et améliorer leurs capacités à remplir leurs missions de gestion/coordination. En RDC, le MECNT a une représentation à Mbandaka.
Autorités régionales	Les autorités régionales participeront à la planification afin d'aligner leurs plans de développement régionaux sur ceux du paysage et des

Partie prenante	Rôles et responsabilités
	aires protégées décrits dans le présent document.
Secteur privé	Chaque fois que leur participation sera nécessaire, les sociétés du secteur privé (exploitation forestière, pétrole, élevage de bétail, plantations d'huile de palme, etc.) du paysage seront invitées à participer à la planification de l'aménagement du territoire
Universités	Nous espérons que les universités nationales pourront participer aux activités de renforcement des capacités. Elles ont les capacités et l'expertise requises pour prendre en charge certains aspects, par exemple répertorier les espèces de poissons.
PNUD (RDC et RC)	Les rôles et responsabilités du PNUD seront les suivants : Garantir une mise en œuvre professionnelle et ponctuelle des activités, ainsi que la diffusion des rapports et la réalisation des autres résultats escomptés dans le document du projet ; Coordination et supervision des activités ; Appui et encadrement des parties prenantes pour l'organisation, la coordination et, si nécessaire, l'hébergement de toutes les réunions du projet ; Recrutement de personnel qualifié pour l'équipe du projet ; Mise en place d'un réseau efficace entre les parties prenantes du projet, les organisations internationales spécialisées et la communauté des donateurs.

3. OBJECTIFS DE L'EXAMEN À MI-PARCOURS

L'examen à mi-parcours évaluera les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs et des résultats du projet, tels qu'énoncés dans le Document de projet, et mesurera les premiers signes de réussite ou d'échec du projet, de manière à définir les changements qu'il faut opérer pour remettre le projet sur la voie de la réalisation des résultats escomptés. L'examen à mi-parcours examinera aussi la stratégie du projet et les risques concernant sa durabilité.

4. APPROCHE et MÉTHODOLOGIE

L'examen à mi-parcours doit fournir des informations fondées sur des données factuelles crédibles, fiables et utiles. L'équipe chargée de l'examen examinera toutes les sources d'informations pertinentes, y compris les documents élaborés pendant la phase de préparation du projet (par exemple, Fiche d'identité du projet (FIP), Plan d'initiation du projet du PNUD, Politique de sauvegardes environnementales et sociales du PNUD, le Document de projet, les rapports de projets dont l'Examen annuel de projets/PIR, la révision des budgets du projet, les rapports d'enseignements tirés, les documents stratégiques et juridiques nationaux, et tout autre matériel que l'équipe juge utile pour étayer l'examen). L'équipe chargée de l'examen à mi-parcours examinera l'outil de suivi de référence du domaine d'intervention du GEF présenté au GEF avec l'approbation du responsable, et l'outil de suivi à mi-parcours du domaine d'intervention du GEF qui doit être complété avant le début de la mission sur le terrain, conduite pour l'examen à mi-parcours.

L'équipe chargée de l'examen à mi-parcours doit suivre une approche collaborative et participative¹ afin d'assurer une participation active de l'équipe du projet, des homologues gouvernementaux (le point focal opérationnel du GEF), des bureaux de pays du PNUD, des conseillers techniques régionaux PNUD-GEF, et autres parties prenantes principales.

¹Pour avoir des idées de stratégies et techniques novatrices et participatives concernant le suivi et l'évaluation, veuillez consulter le document [UNDP Discussion Paper: Innovations in Monitoring & Evaluating Results](#), 5 Novembre 2013.

La participation des parties prenantes est fondamentale à la conduite de l'examen à mi-parcours avec succès.²Cette participation doit consister en des entretiens avec les parties prenantes qui assument des responsabilités liées au projet, à savoir entre autres MDDEFE, ICCN, WCS, WWF, communautés locales, organismes d'exécution, hauts fonctionnaires et responsables des équipes de travail/d'activités, principaux experts et consultants dans les domaines liés au projet, Comité de pilotage du projet, parties prenantes au projet, monde universitaire, gouvernements locaux et les OSC, etc. En outre, l'équipe chargée de l'examen à mi-parcours doit conduire des missions sur le terrain notamment sur au moins un site du projet suivants.

Le rapport final d'examen à mi-parcours doit exposer en détails l'approche appliquée pour l'examen, en indiquant explicitement les raisons ayant motivé cette approche, les hypothèses de départ, les défis à relever, les points forts et les points faibles des méthodes et de l'approche appliquées pour l'examen.

5. PORTÉE DÉTAILLÉE DE L'EXAMEN À MI-PARCOURS

L'équipe chargée de l'examen à mi-parcours évaluera l'évolution du projet dans les quatre catégories mentionnées ci-après. Veuillez consulter le document *Directives pour la conduite de l'examen à mi-parcours des projets appuyés par le PNUD et financés par le GEF* pour obtenir une description détaillée de ces catégories.

i. Stratégie de projet

Conception de projet :

Analyser le problème auquel s'attaque le projet et les hypothèses de base. Passer en revue les conséquences de toute hypothèse erronée ou de tout changement contextuel sur la réalisation des résultats du projet tel qu'énoncés dans le Document de projet.

Examiner la pertinence de la stratégie du projet et évaluer si c'est le moyen le plus efficace d'atteindre les résultats escomptés. Les enseignements tirés d'autres projets pertinents ont-ils été convenablement pris en considération dans la conception du projet ?

Étudier la façon dont le projet répond aux priorités du pays. Faire le point sur l'appropriation nationale. Le concept du projet est-il conforme aux priorités et plans nationaux pour le développement sectoriel du pays (ou des pays participants s'il s'agit de projets multi-pays)?

Examiner les processus décisionnels : les points de vue des personnes qui seront concernées par les décisions du projet, de celles qui pourraient influencer sur les résultats et de celles qui pourraient contribuer à l'information ou à d'autres ressources visant le processus, ont-ils été pris en considération pendant la conception de projet ?

Examiner la mesure dans laquelle les questions pertinentes en matière de genre ont été soulevées pendant la conception du projet. Voir annexe 9 des *Directives pour la conduite de l'examen à mi-parcours des projets appuyés par le PNUD et financés par le GEF* pour obtenir d'autres instructions.

Indiquer s'il y a des domaines de préoccupation majeure qui nécessitent des améliorations.

Cadre de résultats/cadre logique :

Procéder à une analyse critique des indicateurs et cibles du cadre logique du projet, évaluer la mesure dans laquelle les cibles à mi-parcours sont « SMART » (spécifiques, mesurables, réalisables, pertinentes et limitées dans le temps), et proposer des modifications/révisions spécifiques aux cibles et indicateurs lorsque nécessaire.

Les objectifs, résultats ou éléments du projet sont-ils clairs, applicables dans la pratique et réalisables dans les délais fixés ?

² Pour faire participer plus activement les parties prenantes au processus de suivi et d'évaluation, consultez le document du PNUD [Guide de la planification, du suivi et de l'évaluation axée sur les résultats du développement](#), chapitre 3, page 93.

Examiner si les progrès réalisés à ce jour ont produit, ou pourraient produire à l'avenir, des effets bénéfiques pour le développement (par exemple, génération de revenus, égalité des sexes et autonomisation des femmes, meilleure gouvernance, etc.) qu'il faudrait intégrer au cadre de résultats du projet et suivre annuellement.

S'assurer que l'on suit efficacement les aspects généraux en matière de développement et de genre du projet. Mettre au point et recommander des indicateurs de développement « SMART », notamment des indicateurs ventilés par sexe et des indicateurs faisant apparaître les effets bénéfiques pour le développement.

ii. Progrès vers la réalisation des résultats

Analyse de progrès vers les réalisations :

Passer en revue les indicateurs du cadre logique à la lumière des progrès accomplis vers la réalisation des cibles de fin de projet, à l'aide de la Matrice des progrès vers la réalisation des résultats et les *Directives pour la conduite de l'examen à mi-parcours des projets appuyés par le PNUD et financés par le GEF* ; les progrès sont indiqués par couleur selon le principe des « feux tricolores » en fonction du niveau de progrès obtenus pour chaque réalisation ; formuler des recommandations pour les secteurs entrant dans la catégorie « Ne sont pas en voie de réalisation » (en rouge).

Tableau. Matrice des progrès vers la réalisation des résultats (Réalizations obtenues à la lumière des cibles de fin de projet)

Stratégie de projet	Indicateur ³	Niveau de référence ⁴	Niveau lors du premier PIR (auto-déclaré)	Cible à mi-parcours ⁵	Cible à la fin du projet	Niveau et évaluation à mi-parcours ⁶	Évaluation obtenue ⁷	Justification de l'évaluation
Objectif :	Indicateur (si applicable):							
Réalisation 1:	Indicateur 1:							
	Indicateur 2:							
Réalisation 2:	Indicateur 3:							
	Indicateur 4:							
	Etc.							
Etc.								

Grille d'évaluation des indicateurs

Vert = réalisé

Jaune = en voie de réalisation

Rouge = pas en voie de réalisation

³Remplir à l'aide des données du cadre logique et des fiches de résultats

⁴Remplir à l'aide des données du Document de projet

⁵ Le cas échéant

⁶ Indiquer par code de couleur uniquement

⁷ Utiliser l'échelle d'évaluation des progrès à 6 niveaux : HS, S, MS, MU, U, HU

Après analyse des progrès vers l'obtention des réalisations :

Comparer et analyser l'outil de suivi de départ du GEF avec celui réalisé juste avant l'examen à mi-parcours.

Identifier les obstacles entravant toujours la réalisation des objectifs du projet pour la période restante du projet.

En passant en revue les effets bénéfiques du projet à ce jour, définir les moyens par lesquels on pourrait accroître ces effets.

iii. Mise en œuvre des projets et gestion réactive

Mécanismes de gestion :

Examiner l'efficacité globale de la gestion de projet telle qu'énoncée dans le Document de projet. Des changements ont-ils été apportés et sont-ils efficaces ? Les responsabilités et la structure hiérarchique sont-elles claires ? Le processus décisionnel est-il transparent et entamé en temps utile ? Recommander les améliorations à introduire.

Étudier la qualité d'exécution de l'organisme d'exécution/des partenaires de mise en œuvre et recommander les améliorations à introduire.

Étudier la qualité de l'appui fourni par l'organisme partenaire du GEF (PNUD) et recommander les améliorations à introduire.

Planification des activités :

Passer en revue tout retard intervenu dans le démarrage et la mise en œuvre du projet, définir ce qui a causé ces retards et voir si les causes ont été éliminées.

Les processus de planification des activités sont-ils axés sur les résultats ? Si non, proposer des moyens de réorienter la planification des activités de manière à ce qu'elle soit axée sur les résultats.

Examiner l'application du cadre de résultats/cadre logique du projet en tant qu'outil de gestion et examiner tout changement qui y a été apporté depuis le début du projet.

Financement et cofinancement :

Étudier la gestion financière du projet, en s'attachant particulièrement au rapport coût-efficacité des interventions.

Passer en revue tout changement d'allocations de fonds résultant de révisions budgétaires, et évaluer l'adéquation et la pertinence de ces révisions.

Le projet s'accompagne-t-il des contrôles financiers appropriés, notamment en matière de communication de données et de planification, permettant à la direction de prendre des décisions budgétaires éclairées et de verser les fonds en temps utile ?

Sur la base du tableau de suivi du cofinancement à remplir, formuler des commentaires sur le cofinancement : le cofinancement est-il stratégiquement appliqué pour contribuer à la réalisation des objectifs du projet ? L'équipe chargée du projet organise-t-elle régulièrement des réunions avec les partenaires de cofinancement en vue d'harmoniser les priorités de financement et les plans annuels de travail ?

Systèmes de suivi et d'évaluation au niveau du projet:

Examiner les outils de suivi actuellement utilisés : fournissent-ils les informations nécessaires? Impliquent-ils la participation des principaux partenaires ? Sont-ils alignés sur ou intégrés dans les systèmes nationaux ? Utilisent-ils les informations existantes ? Sont-ils efficaces? Sont-ils rentables ? D'autres outils sont-ils nécessaires? Comment pourraient-ils être plus participatifs et plus inclusifs ?

Etudier la gestion financière du budget de suivi et d'évaluation du projet. Les ressources allouées sont-elles suffisantes pour le suivi et l'évaluation ? Ces ressources sont-elles efficacement allouées ?

Participation des parties prenantes :

Gestion des projets : les partenariats nécessaires et appropriés ont-ils été mis en place et renforcés avec des parties prenantes directes et indirectes ?

Participation et processus menés par les pays : les parties prenantes gouvernementales aux niveaux local et national appuient-elles les objectifs du projet ? Jouent-elles toujours un rôle actif dans les décisions prises concernant le projet qui appuient l'efficacité et l'efficacé de la mise en œuvre du projet ?

Participation et sensibilisation du public : dans quelle mesure la participation des parties prenantes et la sensibilisation du public contribuent-elles à faire progresser la réalisation des objectifs du projet ?

Communication de données:

Evaluer la manière à laquelle la direction du projet a fait part des changements découlant de la gestion réactive et les a notifiés au Comité de pilotage du projet.

Evaluer si l'équipe du projet et les partenaires se conforment comme il se doit aux exigences de communication de données du GEF (c'est-à-dire, les mesures prises pour donner suite à une mauvaise évaluation dans le PIR, le cas échéant ?)

Evaluer la façon dont les enseignements tirés du processus de gestion réactive ont été étayés par des documents, communiqués aux principaux partenaires et intégrés par ces derniers.

Communication:

Examiner la communication interne avec les parties prenantes concernant le projet : la communication est-elle régulière et efficace ? Certaines parties prenantes principales sont-elles exclues de la communication ? Des mécanismes de retour d'informations existent-il dans le cadre de la communication? La communication avec les parties prenantes contribue-t-elle à sensibiliser ces dernières aux réalisations et aux activités liées au projet, et aux investissements pour la durabilité des résultats du projet ?

Examiner la communication externe concernant le projet : des moyens de communication appropriés sont-ils en place ou en cours de mise en place, pour faire part au public des progrès accomplis dans le cadre du projet et de son impact escompté (existe-t-il un site Internet par exemple ? Ou le projet a-t-il mis en œuvre des campagnes appropriées de sensibilisation du public ?)

Aux fins de la communication de données, rédiger un paragraphe d'une demi page pour résumer les progrès accomplis vers la réalisation des résultats du projet, en matière de contribution aux effets bénéfiques pour le développement durable et aux effets bénéfiques pour l'environnement mondial.

iv. Durabilité

Vérifier si les risques définis dans le Document du projet, l'Examen annuel du projet/PIR et le module ATLAS de gestion des risques sont les plus importants et si les évaluations des risques sont appropriées et à jour. Dans la négative, expliquer pourquoi.

En outre, évaluer les risques pour la durabilité dans les catégories suivantes:

Risques financiers pour la durabilité :

Quelle est la probabilité qu'il n'y ait pas de ressources financières et économiques disponibles après la fin de l'aide du GEF (considérer que les ressources possibles peuvent provenir de sources multiples, comme les secteurs public et privé, les activités génératrices de revenus, et autres financements pouvant être des ressources financières adaptées à la durabilité des réalisations du projet)?

Risques socio-économiques pour la durabilité:

Existe-t-il des risques sociaux ou politiques susceptibles de menacer la durabilité des réalisations du projet ? Quel est le risque que le niveau d'appropriation par les parties prenantes (y compris par les gouvernements et autres parties prenantes principales) ne soit pas suffisant pour permettre de maintenir les réalisations/bénéfices du projet ? Les différentes parties prenantes principales ont-elles conscience qu'il est dans leur intérêt de maintenir les bénéfices du projet ? La sensibilisation du public/des parties prenantes est-elle suffisante pour appuyer les objectifs à long terme du projet ? L'équipe du projet étaye-t-elle par des documents les enseignements tirés en permanence, et ces documents sont-ils communiqués aux parties concernées, lesquelles pourraient apprendre du projet et potentiellement le reproduire et/ou le reproduire à plus grande échelle à l'avenir ?

Risques liés au cadre institutionnel et à la gouvernance pour la durabilité :

Les cadres juridiques, les politiques, les structures de gouvernance et les processus présentent-ils des risques qui pourraient menacer la durabilité des bénéfices du projet ? Lors de l'évaluation de ce paramètre, examiner également des systèmes/mécanismes exigés pour la responsabilité, la transparence et le transfert des connaissances techniques sont en place.

Risques environnementaux pour la durabilité :

Existe-t-il des risques environnementaux qui pourraient menacer la durabilité des réalisations du projet?

Conclusions et recommandations

L'équipe chargée de l'examen à mi-parcours inclura un paragraphe dans le rapport, exposant les conclusions fondées sur des données probantes de l'examen à mi-parcours, à la lumière des résultats.⁸

Des recommandations seront formulées sous forme de propositions succinctes d'interventions fondamentales qui seront spécifiques, mesurables, réalisables et appropriées. Un tableau des recommandations devrait être joint au résumé du rapport. Veuillez consulter les *Directives pour la conduite de l'examen à mi-parcours des projets appuyés par le PNUD et financés par le GEF* pour obtenir des instructions sur le tableau des recommandations.

L'équipe chargée de l'examen à mi-parcours devra formuler 15 recommandations au maximum.

Évaluation

L'équipe chargée de l'examen à mi-parcours communiquera les évaluations faites des résultats du projet et fera une brève description des réalisations associées dans le *Tableau de résumé des évaluations et réalisations* dans le résumé du rapport de l'examen à mi-parcours. Voir l'annexe E pour consulter la grille des évaluations. Des évaluations de la stratégie du projet et du projet dans son ensemble ne sont pas exigées.

Tableau de résumé de l'évaluation et des réalisations de l'examen à mi-parcours du
Projet Catalysation de la gestion durable des forêts sur le site des zones humides transfrontalières des lacs Télé-Tumba (LTLT)

⁸ Les conclusions de l'examen à mi-parcours peuvent aussi être intégrées dans le corps du rapport.

Evaluation	Evaluation examen à mi-parcours	Description de la réalisation
Stratégie du projet	N/A	
Progrès accomplis vers la réalisation des résultats	Evaluation de la réalisation de l'objectif : (sur une échelle à 6 niveaux)	
	Réalisation 1 Evaluation de la réalisation : (sur une échelle à 6 niveaux)	
	Réalisation 2 Evaluation de la réalisation: (sur une échelle à 6 niveaux)	
	Réalisation 3 Evaluation de la réalisation : (sur une échelle à 6 niveaux)	
	Etc.	
Mise en œuvre du projet et gestion réactive	(sur une échelle à 6 niveaux)	
Durabilité	(sur une échelle de 4 points)	

6. CALENDRIER

La durée totale de l'examen à mi-parcours sera d'environ 20 jours s'étalant sur une période de 08 semaines à compter du 3 avril 2017 et n'excédera pas cinq mois après le recrutement des consultants. Le calendrier provisoire de l'examen à mi-parcours est le suivant:

CALENDRIER	ACTIVITÉ
31-03-2017	Clôture des candidatures
17-04-2017	Sélection de l'équipe chargée de l'examen à mi-parcours
21-04-2017	Préparation de l'équipe (remise des Documents de projet)
24-04-2017 au (25/04/2017 jour)	Examen des documents et préparation du Rapport initial d'examen à mi-parcours
01-05-2017 (1 jour)	Finalisation et validation du Rapport d'initiation de l'examen à mi-parcours au plus tard au début de la mission pour l'examen à mi-parcours
01-05-2017 au 09-05-2017 (9 jours)	Mission pour l'examen à mi-parcours : réunions avec les parties prenantes, entretiens, visites sur le terrain
09-05-2017	Réunion de synthèse de la mission et présentation des premières conclusions - au plus tôt à la fin de la mission pour l'examen à mi-parcours
09-05-2017 au 15-05-2017 (7 jours)	Préparation du projet de rapport

16-05-2017 au 17-05-2017 (2 jours)	Incorporer un système de renvoi aux documents du retour d'information dans le projet de rapport/finalisation du rapport d'examen à mi-parcours
26-05-2017	Préparation et publication d'une réponse de la direction
02-06-2017	Date prévue d'achèvement de l'ensemble du processus d'examen à mi-parcours

Les possibilités de visites sur place devraient être exposées dans le Rapport d'initiation.

7. DOCUMENTS À PRODUIRE DANS LE CADRE DE L'EXAMEN À MI-PARCOURS

#	Documents à produire	Description	Délais	Responsabilités
1	Rapport d'initiation de l'examen à mi-parcours	L'équipe chargée de l'examen à mi-parcours précise ses objectifs et méthodes d'examen	Au plus tard 2 semaines avant la mission pour l'examen à mi-parcours : (06/04/2017)	L'équipe chargée de l'examen à mi-parcours présente le rapport à l'Unité mandatrice et à la direction du projet
2	Présentation	Premières conclusions	Fin de la mission pour l'examen à mi-parcours : (20/04/2017)	L'équipe chargée de l'examen à mi-parcours présente les conclusions à l'Unité mandatrice et à la direction du projet
3	Projet de Rapport final	Rapport complet (rédigé à l'aide des directives sur le contenu figurant à l'annexe B) avec les annexes	Dans les trois semaines suivant la mission pour l'examen à mi-parcours: 28/04/2017	Le projet sera envoyé à l'Unité mandatrice, révisé par le RTA, l'Unité coordonnatrice du projet, et le point focal opérationnel du GEF
4	Rapport final *	Rapport révisé avec que les renvois détaillant comment il a été donné suite (ou non) aux commentaires reçus dans le rapport final d'examen à mi-parcours	Une semaine après la réception des commentaires du PNUD sur le projet de rapport: 02/05/2017	Le rapport final sera envoyé à l'Unité mandatrice

*Le rapport final d'examen à mi-parcours doit être rédigé en français. Le cas échéant, l'Unité mandatrice peut prévoir la traduction du rapport dans une langue plus couramment parlée par les parties prenantes nationales.

DISPOSITIONS RELATIVES À L'EXAMEN À MI-PARCOURS

C'est l'Unité mandatrice qui a la responsabilité principale de gérer l'examen à mi-parcours. L'Unité mandatrice de l'examen à mi-parcours du projet est le PNUD, République du Congo.

L'Unité mandatrice passera un contrat avec les consultants et s'assurera que l'équipe chargée de l'examen à mi-parcours disposera en temps utile des indemnités journalières et des facilités de voyage dans le pays. L'équipe de projets aura la responsabilité de prendre contact avec l'équipe chargée de l'examen à mi-parcours afin de lui fournir tous les documents nécessaires, de préparer les entretiens avec les parties prenantes, et d'organiser les visites sur le terrain.

COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

Mandat pour l'évaluation à mi-parcours PNUD-GEF –Projet Lac Télé Lac Tumba_ Project Atlas ID.00078435 PIM # 418273

Une équipe composée de deux consultants indépendants conduira l'examen à mi-parcours –un consultant international, chef d'équipe (ayant l'expérience des projets et des évaluations dans d'autres régions du monde) et un expert, national. Les consultants ne peuvent pas avoir participé à la préparation, la formulation, et/ou la mise en œuvre du projet (y compris la rédaction du Document de projet) et ne devront pas avoir de conflit d'intérêts en relation avec les activités liées au projet.

Les consultants seront sélectionnés de manière à ce que l'équipe dispose des compétences maximales dans les domaines suivants :

Compétences et qualifications requises pour le **consultant international, chef d'équipe** :

Expérience récente dans les méthodologies d'évaluation de la gestion axée sur les résultats (10%);

Expérience dans l'application d'indicateurs SMART et dans le remaniement ou la validation des scénarios de départ (10%);

Compétences en gestion réactive, telle qu'appliquée à la biodiversité (10%);

Expérience dans la collaboration avec le GEF ou les évaluations du GEF (15%);

Expérience professionnelle en Afrique Centrale et dans la région du Bassin du Congo (10%) ;

Expérience professionnelle d'au moins 7 ans dans des secteurs techniques pertinents (ex biodiversité, conservation, foresterie, suivi-évaluation, etc. (10%);

Compréhension avérée des questions liées au genre et la gestion de la biodiversité ; expérience dans l'évaluation et l'analyse tenant compte du genre (5%) ;

Excellente aptitude à la communication (5%);

Compétences avérées en matière d'analyse (5%);

Expérience dans l'évaluation/la révision de projet dans le système des Nations Unies sera un atout (10%);

Diplôme de Maîtrise en développement international, sciences de l'environnement, ou autres secteurs étroitement liés (10%).

Compétences et qualifications requises pour le **consultant national** :

Diplôme de Maîtrise en développement international, sciences de l'environnement, ou autres secteurs étroitement liés (20%) ;

Expérience dans la conservation et la gestion de la biodiversité. La connaissance familiarité en gestion des ressources forestières sera un atout (15%) ;

Compétences avérées en Suivi-Évaluation et en méthodologie d'évaluation (20%) ;

Au moins 5 ans d'expérience dans l'implémentation, la gestion et l'évaluation de projets financés par des partenaires au développement en République du Congo (15%) ;

Être familier et avoir une expérience de l'évaluation des projets FEM/PNUD, particulièrement dans des projets relatifs à la biodiversité/environnement sera considéré comme un atout (10%) ;

Excellente maîtrise du français parlé et écrit avec la capacité de traduire des documents de l'anglais au français et vice versa (20%).

Les tâches spécifiques de l'équipe d'évaluation :

Le principal résultat final de l'évaluation sera un rapport d'évaluation à mi-parcours, indépendant et complet, avec des annexes au besoin. Les exigences minimales relatives au contenu du rapport final d'évaluation à mi-parcours figurent dans les annexes du présent mandat.

La base des conclusions principales des évaluateurs doit être claire et la méthodologie clairement documentée dans le rapport final. La méthodologie MTE devrait être incluse dans la proposition technique.

Les recommandations formulées doivent être fondées sur des constatations clairement étayées et énoncées en termes opérationnels. Ils doivent s'attaquer à toutes les questions identifiées par la mission d'évaluation, y compris les modifications des modalités, des processus, des stratégies, de l'orientation et jugées nécessaires et appropriées.

Consultant international / Chef d'équipe

Le chef d'équipe aura la responsabilité générale du travail et du fonctionnement de l'équipe d'évaluation, y compris la coordination des contributions des membres de l'équipe nationale. Le chef d'équipe est responsable de la production des résultats convenus.

En plus de ce qui précède, le chef d'équipe est responsable des éléments suivants :

Recherche documentaire des plans de gestion existants, des rapports d'enquête/recherche/évaluation et des bases de données.

Effectuer le travail de terrain avec la contrepartie nationale et interroger les parties prenantes et les communautés (le cas échéant) pour générer des informations et des opinions authentiques.

Rédiger et compiler les informations et les rapports au besoin.

Faire une présentation des principaux résultats soulignant les réalisations, les contraintes et faire des recommandations pratiques aux décideurs et aux intervenants.

Rédiger et finaliser le rapport d'évaluation

Consultant national

Le consultant national aidera et collaborera avec le chef d'équipe dans toutes les tâches mentionnées ci-dessus, y compris le travail sur le terrain, l'organisation logistique, la traduction, etc. et aidera (le cas échéant) à l'interprétation sur le terrain. Le consultant national sera mobilisé plusieurs jours avant le chef d'équipe afin de collecter au préalable les données relatives au projet. Les tâches spécifiques sont comme suit :

Examen des documents et des bases de données du projet.

Participation au travail sur le terrain avec le consultant international

Effectuer des entrevues auprès des intervenants et effectuer des travaux d'interprétation (si nécessaire)

Rédiger de brèves notes ou certaines parties du rapport d'évaluation comme convenu avec le chef d'équipe.

Fournir des contributions, soit écrite, soit verbalement, par le biais de discussions avec le consultant international afin de consolider la présentation des principales constatations mettant en évidence les réalisations, les contraintes

Contribuer à l'ébauche et au rapport d'évaluation final

MODALITÉS DE PAIEMENT ET SPÉCIFICATIONS

Versement de 10% après approbation du rapport d'initiation définitif d'examen à mi-parcours

30% après la présentation du projet de rapport d'examen à mi-parcours

60% après la finalisation du rapport d'examen à mi-parcours

PROCESSUS DE PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ⁹

Processus recommandé de présentation des propositions :

Lettre confirmant la manifestation d'intérêt et la disponibilité à l'aide du [modèle](#)¹⁰ fourni par le PNUD ; CV et Notice personnelle([Formulaire P11](#)¹¹);

Brève description de la méthode de travail/proposition technique indiquant les raisons pour lesquelles la personne estime être la mieux placée pour réaliser la mission attribuée, et méthodologie proposée indiquant de quelle manière elle abordera et réalisera la mission attribuée ; (1 page au maximum)

Proposition financière indiquant le montant total tout compris du contrat et toute autre dépense relative au déplacement (billet d'avion, indemnités journalières, etc.), qui seront détaillées conformément au modèle joint à la Lettre de manifestations d'intérêt. Dans le cas où un candidat

⁹Le recrutement des consultants devra se faire à la lumière des directives relatives au recrutement des consultants dans le POPP: <https://info.undp.org/global/popp/Pages/default.aspx>

¹⁰<https://intranet.undp.org/unit/bom/psa/Support%20documents%20on%20IC%20Guidelines/Template%20for%20Confirmation%20of%20Interest%20and%20Submission%20of%20Financial%20Proposal.docx>

¹¹http://www.undp.org/content/dam/undp/library/corporate/Careers/P11_Personal_history_form.doc

travaillerait pour une organisation/entreprise/institution et prévoirait la facturation par son employeur des frais de gestion relativement à la procédure pour qu'il soit mis à la disposition du PNUD en vertu d'un accord de prêt remboursable(RLA), le candidat devra le signaler ici et s'assurer que tous les frais associés sont compris dans la proposition financière soumise au PNUD.

Les candidatures doivent être présentées en ligne.

Critères d'évaluation des propositions : seules les candidatures qui répondent et sont conformes aux critères seront évaluées. Les offres seront évaluées selon une méthode qui associe plusieurs évaluations – la formation et l'expérience dans des fonctions similaires compteront pour 70 pour cent et le tarif proposé comptera pour 30 pour cent de l'évaluation totale. Le candidat qui obtiendra la meilleure évaluation, et qui acceptera les conditions générales du PNUD, se verra attribuer le contrat.

Mandat - ANNEXE A: Liste des documents à examiner par l'équipe chargée de l'examen à mi-parcours

Fiche d'identité du projet (FIP)
Plan d'initiation du projet du PNUD
Document de projet du PNUD
Résultats de l'étude d'impact environnemental et social du PNUD
Rapport d'initiation de projet
Tous les rapports de mise en œuvre de projets(PIR)
Rapports d'activité et plans de travail trimestriels des différentes équipes de travail
Rapports d'audit
Outils de suivi finalisés par domaine d'intervention du GEF après approbation du Responsable et à mi-parcours
Rapport de mission de contrôle
Tous les rapports de suivi élaborés dans le cadre du projet
Directives financières et administratives appliquées par l'équipe du projet

Les documents suivants seront aussi disponibles:

Directives, manuels et systèmes opérationnels relatifs au projet
Documents programmatiques de pays du PNUD
Procès-verbaux des réunions du Comité de pilotage du projet Catalysation de la gestion durable des forêts sur le site des zones humides transfrontalières des lacs Télé-Tumba (LTLT).
et autres réunions (par exemple, réunions du Comité d'évaluation des projets)
Carte indiquant le lieu du projet

Mandat - ANNEXE B : Directives relatives au contenu du Rapport d'examen à mi-parcours¹²

- i.** Informations de base du rapport (*page d'ouverture ou page du titre*)
 - Titre du projet appuyé par le PNUD est financé par le GEF
 - Numéro PIMS du PNUD et numéro d'identification du projet du GEF
 - Echéances de l'examen à mi-parcours et date du rapport d'examen à mi-parcours
 - Région et pays concernés par le projet
 - Domaine d'intervention opérationnel/programme stratégique du GEF
 - Organisme d'exécution/partenaire de mise en œuvre et autres partenaires liée au projet
 - Membres de l'équipe chargée de l'examen à mi-parcours
 - Remerciements
- ii.** Table des matières
- iii.** Acronymes et abréviations
- 1.** Résumé (*3-5 pages*)
 - Tableau d'informations relatives au projet

¹² Le rapport ne devra pas excéder 40 pages au total (sans compter les annexes).

- Description du projet (succincte)
- Résumé de l'avancement du projet (entre 200 et 500 mots)
- Tableau du résumé de l'évaluation et de la performance
- Résumé concis des conclusions
- Tableau de synthèse des recommandations
- 2.** Introduction (*2-3 pages*)
 - Finalité et objectifs de l'examen à mi-parcours
 - Portée et méthodologie : principes de conception et d'exécution de l'examen à mi-parcours, son approche et ses méthodes de collecte de données, et limites de l'examen à mi-parcours
 - Structure du rapport d'examen à mi-parcours
- 3.** Description du projet et contexte (*3-5 pages*)
 - Contexte de développement : facteurs environnementaux, socio-économiques, institutionnels et politiques ayant un intérêt pour l'objectif et la portée du projet
 - Problèmes que le projet cherche à régler : menaces et obstacles ciblés
 - Description et stratégie du projet : objectifs, réalisations et résultats escomptés, description des sites sur le terrain (le cas échéant)
 - Accords relatifs à la mise en œuvre du projet : brève description du Comité de pilotage du projet, principaux accords conclus avec les partenaires de mise en œuvre, etc.
 - Calendrier et grandes étapes du projet
 - Principales parties prenantes : liste récapitulative
- 4.** Résultats (*12-14 pages*)
 - 4.1** Stratégie du projet
 - Conception du projet
 - Cadre de résultats/cadre logique
 - 4.2** Progrès accomplis vers la réalisation des résultats
 - Analyse des progrès accomplis vers les réalisations
 - Obstacles entravant encore la réalisation de l'objectif du projet
 - 4.3** Mise en œuvre du projet et gestion réactive
 - Dispositions relatives à la gestion
 - Planification des activités
 - Financement et cofinancement
 - Systèmes de suivi et d'évaluation au niveau du projet
 - Participation des parties prenantes
 - Communication de données
 - Communication
 - 4.4** Durabilité
 - Risques financiers pour la durabilité
 - Risques socio-économiques pour ladurabilité
 - Cadre institutionnel et risques de gouvernance pour ladurabilité
 - Risques environnementaux pour ladurabilité
- 5.** Conclusions et recommandations (*4-6 pages*)
 - 5.1** Conclusions
 - Déclarations générales et équilibrées (fondées sur des données probantes et liées aux résultats de l'examen à mi-parcours) mettant en évidence les points forts, les points faibles et les résultats du projet
 - 5.2** Recommandations
 - Mesures correctrices pour la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du projet
 - Mesures visant à suivre ou à renforcer les bénéfices initiaux du projet
 - Propositions d'orientations futures mettant en relief les principaux objectifs

6. Annexes

Mandat pour l'examen à mi-parcours (sans les annexes)

Matrice d'évaluation pour l'examen à mi-parcours (critères d'évaluation contenant les principales questions, les indicateurs, les sources de données et la méthodologie)

Exemple de questionnaire ou de guide relatif aux entretiens pour la collecte de données

Echelles d'évaluation

Itinéraire de la mission pour l'examen à mi-parcours

Liste des personnes interviewées

Liste des documents examinés

Tableau de cofinancement (s'il ne figure pas dans le corps du rapport)

Formulaire du Code de conduite du GENU signé

Formulaire d'approbation de rapport final d'examen à mi-parcours signé

Joint en annexe dans un fichier séparé: renvoi aux documents contenant les commentaires reçus sur le projet de rapport d'examen à mi-parcours

Joint en annexe dans un fichier séparé: outils de suivi à mi-parcours pertinents (*Outils de suivi de l'efficacité de gestion (METT), FSC, Tableau de bord des capacités, etc.*)

Mandat - ANNEXE C: Matrice d'évaluation pour l'examen à mi-parcours

Questions d'évaluation	Indicateurs	Sources	Méthodologie
Stratégie du projet : dans quelle mesure la stratégie du projet est-elle adaptée aux priorités du pays, à l'appropriation nationale et au meilleur moyen d'atteindre les résultats escomptés ?			
(Intégrer les questions d'évaluation)	(relations créées et le niveau de cohérence entre la conception du projet et les méthodes de mise en œuvre, les activités spécifiques conduites, la qualité des stratégies visant à l'atténuation des risques etc.)	(Documents de projet, politiques ou stratégies nationales, sites Internet, personnel chargé du projet, partenaires du projet, données collectées pendant la mission pour l'examen à mi-parcours, etc.)	(Analyse de documents, analyse des données, entretiens avec le personnel chargé du projet, entretien avec les parties prenantes, etc.)

Progrès réalisés vers les résultats : dans quelle mesure les réalisations et les objectifs escomptés du projet ont-ils été atteints jusqu'ici ?

Mise en œuvre du projet et gestion réactive: le projet a-t-il été mis en œuvre avec efficience et dans un bon rapport coût-efficacité ? Le projet a-t-il été en mesure de s'adapter à de nouvelles circonstances, le cas échéant ? Dans quelle mesure les systèmes de suivi et d'évaluation relevant du projet, la communication de données et la communication liée au projet favorisent-ils la mise en œuvre du projet ?

Durabilité : dans quelle mesure existe-t-il des risques financiers, institutionnels, socio-économiques et/ou environnementaux pour la durabilité des résultats du projet à long terme ?

Mandat - ANNEXE D: Code de conduite du Groupe d'évaluation des Nations Unies (GENU) pour les évaluateurs/Consultants chargés de l'examen à mi-parcours¹³

¹³ www.undp.org/unegcodeofconduct

Les évaluateurs/Consultants :

1. Doivent présenter des informations complètes et équitables dans leur évaluation des forces et des faiblesses afin que les décisions ou les mesures prises soient bien fondées.
2. Doivent divulguer l'ensemble des conclusions d'évaluation, ainsi que les informations sur leurs limites et les mettre à disposition de tous ceux concernés par l'évaluation et qui sont légalement habilités à recevoir les résultats.
3. Doivent protéger l'anonymat et la confidentialité à laquelle ont droit les personnes qui leur communiquent des informations. Les évaluateurs doivent accorder un délai suffisant, réduire au maximum les pertes de temps et respecter le droit des personnes à la vie privée. Les évaluateurs doivent respecter le droit des personnes à fournir des renseignements en toute confidentialité et s'assurer que les informations dites sensibles ne permettent pas de remonter jusqu'à leur source. Les évaluateurs n'ont pas à évaluer les individus et doivent maintenir un équilibre entre l'évaluation des fonctions de gestion et ce principe général.
4. Découvrent parfois des éléments de preuve faisant état d'actes répréhensibles pendant qu'ils mènent des évaluations. Ces cas doivent être signalés de manière confidentielle aux autorités compétentes chargées d'enquêter sur la question. Ils doivent consulter d'autres entités compétentes en matière de supervision lorsqu'il y a le moindre doute à savoir s'il y a lieu de signaler des questions, et comment le faire.
5. Doivent être attentifs aux croyances, aux us et coutumes et faire preuve d'intégrité et d'honnêteté dans leurs relations avec toutes les parties prenantes. Conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme, les évaluateurs doivent être attentifs aux problèmes de discrimination ainsi que de disparité entre les sexes, et s'en préoccuper. Les évaluateurs doivent éviter tout ce qui pourrait offenser la dignité ou le respect de soi-même des personnes avec lesquelles ils entrent en contact durant une évaluation. Sachant qu'une évaluation peut avoir des répercussions négatives sur les intérêts de certaines parties prenantes, les évaluateurs doivent réaliser l'évaluation et en faire connaître l'objet et les résultats d'une façon qui respecte absolument la dignité et le sentiment de respect de soi-même des parties prenantes.
6. Sont responsables de leur performance et de ce qui en découle. Les évaluateurs doivent savoir présenter par écrit ou oralement, de manière claire, précise et honnête, l'évaluation, les limites de celle-ci, les constatations et les recommandations.
7. Doivent respecter des procédures comptables reconnues et faire preuve de prudence dans l'utilisation des ressources de l'évaluation.

Formulaire d'accord avec le Consultant chargé de l'examen à mi-parcours

Accord pour le respect du Code de conduite du système des Nations Unies en matière d'évaluation :

Nom du Consultant: _____

Nom de l'Organisation de conseils (le cas échéant):

Je confirme avoir reçu et compris le Code de conduite des Nations Unies en matière d'évaluation et je m'engage à le respecter.

Signé à _____ (Lieu) le _____
(Date)

Mandat - ANNEX E : Evaluation de l'examen mi-parcours

Évaluation des progrès vers la réalisation des résultats : (une évaluation pour chaque réalisation et pour chaque objectif)

6	Très satisfaisant (HS)	L'objectif/la réalisation devrait atteindre ou dépasser toutes les cibles de fin de projet, sans présenter d'insuffisance majeure. Les progrès réalisés vers l'objectif/la réalisation peuvent être un exemple de « bonnes pratiques ».
5	Satisfaisant (S)	L'objectif/la réalisation devrait atteindre la plupart des cibles de fin de projet, et ne présente que des insuffisances mineures.
4	Assez satisfaisant (MS)	L'objectif/la réalisation devrait atteindre la plupart des cibles de fin de projet mais présente des insuffisances importantes.
3	Assez insatisfaisant (HU)	L'objectif/la réalisation devrait atteindre la plupart des cibles de fin de projet mais présente des insuffisances majeures.
2	Insatisfaisant (U)	L'objectif/la réalisation ne devrait pas atteindre la plupart des cibles de fin de projet.
1	Très insatisfaisant (HU)	L'objectif/la réalisation n'a pas atteint les cibles à mi-parcours, et ne devrait atteindre aucune des cibles de fin de projet.

Evaluation de la mise en œuvre du projet et de la gestion réactive: (une seule évaluation globale)

6	Très satisfaisant (HS)	La mise en œuvre des sept composantes – dispositions relatives à la gestion, planification des activités, financement et cofinancement, systèmes de suivi et d'évaluation au niveau du projet, participation des parties prenantes, communication des données et communication – permet la mise en œuvre efficace et efficiente du projet et de la gestion réactive. Le projet peut être un exemple de « bonnes pratiques ».
5	Satisfaisant (S)	La mise en œuvre de la plupart des sept composantes permet la mise en œuvre efficace et efficiente du projet et de la gestion réactive, à l'exception de quelques composantes faisant l'objet de mesures correctives.
4	Assez satisfaisant (MS)	La mise en œuvre de certaines des sept composantes permet la mise en œuvre efficace et efficiente du projet et de la gestion réactive, mais certaines composantes nécessitent des mesures correctives.
3	Assez insatisfaisant (MU)	La mise en œuvre de certaines des sept composantes permet la mise en œuvre efficace et efficiente du projet et de la gestion réactive, mais la plupart des composantes nécessitent des mesures correctives.
2	Insatisfaisant (U)	La mise en œuvre de la plupart des sept composantes ne permet pas la mise en œuvre efficace et efficiente du projet et de la gestion réactive.
1	Très insatisfaisant (HU)	La mise en œuvre d'aucune des sept composantes ne permet la mise en œuvre efficace et efficiente du projet et de la gestion réactive.

Évaluation de la durabilité : (une seule évaluation globale)

4	Probable (L)	Risques négligeables pour la durabilité ; les principales réalisations sont sur le point d'être atteintes à la clôture du projet et devraient être maintenues dans un avenir prévisible
3	Assez probable (ML)	Risques modérés ; certaines réalisations au moins devraient être maintenues, étant donné les progrès vers les résultats des réalisations observés lors de l'examen à mi-parcours
2	Assez improbable (MU)	Risques importants que les principales réalisations ne soient pas maintenues après la clôture du projet, à l'exception de certains produits et activités
1	Improbable (U)	Risques forts que les réalisations du projet et les principaux produits ne soient pas maintenus

Mandat - ANNEXE F: Formulaire d'approbation du Rapport d'examen à mi-parcours
(A remplir par l'Unité mandatrice et le Conseiller technique régional (RTA) du PNUD-GEF et à joindre au

Rapport d'examen à mi-parcours révisé et approuvé par :		
Unité mandatrice		
Nom : _____		
Signature : _____		Date: _____
Conseiller technique régional du PNUD -GEF		
Nom : _____		
Signature : _____		Date : _____

document final)

Approbation :

Unité Environnement & pauvreté PNUD	CEDAP	Représentant Résidant Adjoint

5.8. ANNEXE 8. Période et itinéraire de la mission d'évaluation mi-parcours

La mission d'évaluation mi-parcours a couvert une période allant du 15 juin 2017 au 30 octobre 2017 suivant le dernier avenant. Au total, la mission d'évaluation a passé 14 jours sur le terrain (hormis les deux capitales) en raison de 7 jours dans chaque site.

Période	Activité
15 juin au 14 juillet 2017	Collecte des données documentaires
23 juin 2017	Arrivée à Brazzaville du consultant international
26 juin 2017	Réunion avec le Conseiller technique principal du projet à Brazzaville
27 juin 2017	Entretiens avec les responsables PNUD, Point Focal GEF et les partenaires à Brazzaville
28 juin 2017	Départ pour Mbandaka
29 juin-30 juin 2017	Réunion de travail à Mbandaka avec le staff WWF, le Représentant national RDC et le conservateur de Triangle Ngiri.
1 ^{er} juillet 2017	Réunion de travail à Mbandaka avec le Coordinateur socio-économique du projet. Visite de travail des villages Mpaha-Bolia, Mokengo et Mabinza. Réunion de travail avec le DG de la Réserve scientifique de Mabali.
2 juillet 2017	Visite de travail dans les villages de Ntondo-Nsamba, Ntondo-PA et Mpaha-Lokumu
3 juillet 2017	Retour à Mbandaka. Réunion de Travail avec le Coordonnateur de l'ONG GASH. Réunion de travail avec le Conservateur de la Réserve de Tumba-Lediima.
4 juillet 2017	Réunion de travail à Mbandaka avec le staff WWF et le Représentant national du projet pour la RDC. Réunion avec le Conseiller du Gouverneur de la Province de l'équateur. Entretien avec une déléguée du village de Nkondi contigü à la Réserve de Tumba-Lediima.
5 juillet 2017	Départ pour Impfondo au Congo Brazzaville. Réunion de travail à Impfondo avec le Directeur Général de l'Environnement et Point Focal GEF. Entretien avec le Conservateur de la Réserve Communautaire du lac Télé. Départ pour Épéna.
6 juillet 2017	Réunion de travail avec le Sous-Préfet d'Épéna.
7 juillet 2017	Réunion avec le conservateur en matinée et dans l'après midi, réunion avec tous les travailleurs LT
8 juillet 2017	Visite de travail dans les villages de Mokengi et Bakotola.
9 juillet 2017	Visite de travail dans le village de Dzeke.
10 juillet 2017	Visite de travail dans le village des PA Mobaka.
11 juillet 2017	Séance de travail de l'équipe des évaluateurs à la base LT pour la

Période	Activité
	préparation du rapport
12 juillet 2017	Retour à Brazzaville pour le chef d'équipe de l'évaluation
13 juillet 2017	Entretiens avec les partenaires à Kinshasa (WWF et ICCN) pour le chef d'équipe de l'évaluation. Séance de travail du consultant national RoC avec le président de la Plateforme Gestion Durable des Forêts à Impfondo
14 juillet 2017	Entretien avec l'équipe WCS basée à Brazzaville. Réunion de restitution de l'équipe d'évaluation à Brazzaville.
26 juillet 2017	Entretien téléphonique avec le Secrétaire exécutif du RAPAC.
28 juillet 2017	Débriefing téléphonique avec le Représentant résident adjoint et le CTP.
1 ^{er} août 2017	Entretien téléphonique avec le Conseiller Technique Principal WCS, Réserve Communautaire du Lac Télé. Entretien téléphonique avec le Directeur de Cabinet par intérim du Ministère de l'Économie Forestière, du Développement Durable et de l'Environnement de la République du Congo.

5.9 Annexe 9 : Liste des commentaires

L'équipe d'évaluation a pris connaissance de tous les commentaires émis. Elle a apporté les réponses appropriées aux dits commentaires.

COMMENTAIRES-WCS
<ol style="list-style-type: none">1. IL manquait un certain nombre d'information sur le contexte, nous avons donc fait des modifications pour replacer ce retard dans son contexte global.2. Nous aimerions qu'il soit précisé que nous n'étions pas informés de la visite des consultants a ces dates en amont, ni des termes de références. Nous l'avons appris après que la visite de terrain ait été finie. De plus, deux des membres de l'équipe socio-économique étaient présents mais n'ont malheureusement pas été inclus dans la mission et n'ont même pas eu l'opportunité de parler avec les évaluateurs. Cette situation n'est plus d'actualité- le conservateur est en copie des échanges email, participe à l'élaboration du WP 2018, a vu sur le budget de même que le CTP WCS, est en copie des rapports, etc.3. Ces chiffres s'arrêtent à Décembre 2016 pour WCS – date de fin de contrat avec le PNUD Nous ne comprenons pas la différence entre confirmé et mobilise – nous avons donc laissé le même montant. N'hésitez pas à revenir vers nous s'il reste des questions.4. Nous sommes en désaccord avec ce taux. Suite aux réunions du comité ad-hoc sur Brazzaville et à la visite de site de ce même comité ad-hoc, les pourcentages de réalisation ont été revus amenant à un total d'environ 72% pour le total des activités prévues dans la LoA. Ce chiffre est calculé en faisant la moyenne des pourcentages par lignes d'activités à la fin de la mission de terrain ad-hoc (cf. compte rendu de mission) et en mettant 0% aux activités que le PNUD considère comme non réalisées (Appui au CNIAFF, Stratégie LAB et Équipement) mais pour lesquelles WCS est en désaccord sur ce taux de 0%. Et en gardant les taux définis après la réunion du comité ad-hoc pour lesquelles WCS et PNUD était en accord avant la mission sur le terrain.5. Sur le rapport de la mission conjointe que nous avons, nous montons jusqu'à 72,5 % de réalisation sur certaines activités – nous nous interrogeons donc sur le faible taux mentionne ici. Nous en avons maintenant – c'était fait avec notre Coordonnateur SMART, le Conservateur et l'équipe WCS en Mai 2017. Donc cette stratégie existait durant la visite des évaluateurs.6. Nous nous m'interrogeons fortement sur ce point. Lors de la visite de USAID àEpena – ou le conservateur a également été interviewe – il a mentionné a de très nombreuses reprise le manque de soutien dont il faisait part de la part des autorités locales. Durant cette même visite – le sous-préfet avait exprimé des difficultés pour ces populations isolées mais aussi une communication existante avec le Projet de la RCLT. Nous trouvons donc cette opinion peu nuancée surprenante.7. Était-ce le mot utilisé ? Je ne comprends ce qu'il veut dire par là.8. Serait-il possible de préciser les propos du sous-préfet ?9. Réalisé en Mai 2017.10. Ces activités ont subi de nombreux échecs dans la sous-région et aucun projet existant ne permet de dire que cette activité pourra marcher. Il faudrait avant faire une étude de faisabilité/acceptabilité socio-culturelle, les populations locales n'ayant déjà pas les connaissances et compétences nécessaire a de l'élevage de manière générale. Cette activité, si elle est retenue devra commencer par une forte composante :

COMMENTAIRES-WCS

acceptabilité/faisabilité sociale, étude de marche et formation des bénéficiaires.

11. Ceci a été réalisé en 2016 lors des activités pour le classement en site RAMSA. Ces études ont été faites et une mise à jour de la cartographie des terroirs avec GPS est prévue pour l'année 2017-2018 dans le cadre des bailleurs de fonds autres que PNUD-GEF. Le Ministère avait annoncé vouloir intégrer la Bailly et la Batanga lors de la validation du PA qui est prévue pour l'année à venir.
12. Dans le décret de création de la Réserve Communautaire du Lac Télé (qui est en fait une réserve naturelle et ne porte que le nom de communautaire) – les communautés locales n'ont aucune représentation ou aucun rôle dans les comités de gestion. Il serait bon de réaliser un amendement portant sur la composition de ce comité afin que les populations (par le biais des CGL et groupes de gouvernances locaux comme les Ndamis) soient représentées et que leur rôle soit détaillé (seulement consultatif ou actuellement actif).
13. Nous avons également formé 58 pêcheurs à la pêche durable (techniques durables et four chorkor) ce qui a amené à la validation d'un Plan d'Aménagement des Zones Humides et de la Pêche pour la RCLT validé par toutes les parties prenantes en Octobre 2016 et incluant la présence de 150 pêcheurs. Une mini-charte a également été signée décrivant les mesures à prendre et suivre pour rendre cette pêche durable une réalité. La mini charte a été valide par toutes les parties prenantes en Mars 2017.
14. Comme discute précédemment, suite à l'évaluation menée en décembre 2016 par le consultant Maisha Ltd et à l'échange entre l'équipe de la RCLT et de la LAB/LEM du PNPN, une stratégie LAB pour la RCLT a été élaborée avec le Conservateur pour 2017 en Mai 2017.
15. Nous ne sommes pas d'accord avec cette phrase et nous souhaiterions qu'elle soit modifiée. Elle crée de la confusion quant à la réalité des désaccords entre le PNUD et WCS qui, au cours des discussions, se sont portés sur les réalisations techniques. En effet, cette phrase sous-entend que le partenaire – et donc WCS – aurait commis de la fraude financière alors que Mme Penny Stock du siège du PNUD avait bien spécifié que ce n'était pas le cas lors d'échanges avec le siège de WCS. Ces échanges ont été envisagés en RCLT, notamment dans le cadre de la participation des communautés aux réunions du comité bi-national en 2016. Malheureusement, les difficultés d'accès aux passeports, et d'obtention des visas ou laisser passer, a empêché la venue des communautés de RC. Une discussion de fonds doit se faire au niveau des Ministère de l'Immigration pour faciliter ces échanges. Le PNUD pourrait être d'un immense appui en ce sens.
16. Nous nous interrogeons sur le pourquoi les écogardes – qui sont la force de mise en application de la loi – devraient être impliqués dans les AGRs. Les efforts de LAB ne sont pas encore vraiment opérationnels et diminuer un contingent déjà limite va sans aucun doute affaiblir considérablement l'efficacité des activités LAB. Il en est de même pour la sensibilisation.
Il existe une équipe spécialisée dans les AGRs et une spécialisée pour la sensibilisation dans la RCLT – nous ne croyons pas qu'utiliser les écogardes pour faire ceci soit la meilleure approche.
Il est également nécessaire que les activités de sensibilisations des communautés incluent une partie sur le rôle des écogardes qui reste méconnu.

COMMENTAIRES GEF-PNUD

1. Rating

I note the overall rating of MS for the project, which is justified given the mixed results in DRC and RoC.

While challenges remain, it would appear there is potential to reorientate the project and set it on the right path.

One obvious challenge is the weak performance of WCS and the subsequent termination of their contract and removal from the project. I note the recruitment of AARREC and ask you to please confirm that a HACT micro-assessment has been carried out to assess capacity of the NGO? It will be important to repair relationships with beneficiaries through efficient delivery of the remaining activities.

2. I note that the project began in March 2013 and was due to end in March 2017. Yet we are only now conducting the MTR. Please can you ask the MTR consultant to provide a more detailed explanation for the delays behind implementation of this project. In addition, please can you confirm if a project extension has been requested? The project should have already closed, so an extension has not been approved, this is a serious problem. Please advise.
3. If we need to request the extension, I will provide the template, which must be completed in English. As this is an early GEF project, you are entitled to request up to 24 months, but please bear in mind that there are new strict UNDP rules in place regarding extensions - generally they are not allowed unless a strong case can be made that significant progress will be made in the final years of project implementation. The MTR should address the fact that no extension has been requested, if this is the case - and make a recommendation that supports the extension request.
4. I note that most of the WCS team seem to have been on leave when the Evaluator was working, so WCS input into the Review are essentially missing. Would you agree? Can we rectify this, by asking the WCS team to comment on the report and provide specific input now? The MTR Report should provide a much more detailed analysis of how the problems with WCS came about and how they have been handled. Please address.
5. I notice that AARREC has been recruited to replace WCS. Please provide the justification for their selection and recruitment in the MTR.
6. I note the continuous mention of the conflict between communities in Tumba Lediiima and ICCN, but there is no explanation as to why this conflict has occurred. Please explain this situation in detail. Why has conflict erupted, is it project-related, and how is it being handled/resolved?
7. I note that a new Technical Advisor has been recruited to oversee this project. Is this someone new, or this you Omar? If it is you, please add the details of when you joined and your TOR.
8. All recommendations should be SMART and make sense. Please set out the Recommendations in a Table with columns for the required action, who the recommended implementer is, and timeframe for completion/implementation.
9. Recommendation 1: The request to amend the indicators does not need to be submitted to GEF as we are not planning a major change to the project scope. The adjustment can take place as part of the Management Response, and approved by the Project Steering Committee.
10. Recommendation 2: I note the lack of a Strategy and Mainstreaming Plan for Gender and

COMMENTAIRES GEF-PNUD

Indigenous Peoples. This issue must be addressed as a major priority in the Management Response.

11. Recommendation 4: Regarding the dispute with WCS, what is the latest update? Has the CO responded now to WCS's Response Letter? Please advise.
12. Recommendation 5: Assistance can be requested through RAPAC (COMIFAC) but we need to be clear about our engagement with these institutions as capacity in COMIFAC is particularly low. We are just completing a HACT micro-assessment of COMIFAC as IP for the Congo Basin PA Financing (CBPAF) project, so I will share this with you shortly to guide the collaboration. It is critical that this project connects with Aline Malibangar, Regional Coordinator of the CBPAF project, as a) RoC is a participant country in the project; and b) the project has not yet started so there will be important opportunities and synergies around PA financing and management effectiveness that can benefit the LTLT project on RoC side. These should be explored and maximised.
13. The DRC and RoC specific Recommendations should also be tabulated and given and timeframe for completion/implementation. Finalising the MTR report Noting that this version of the report is still draft, please remember to include the following annexes per Colleen's email:
 - MTR TOR
 - MTR mission itinerary
 - List of persons interviewed
 - List of documents reviewed
 - Signed UNEG Consultant Code of Conduct/Ethics FormIn separate files: Audit trail (from comments received on the draft report) and GEF Focal Area Tracking Tools, completed at mid-term.
14. Due to my limited French language ability, I mostly made sure that each section has been included and that there was adequate discussion of each topic. In that context, I find this report to be in good shape, and it seemed clearly written. However, several sections are missing from this draft report, as outlined in the detailed comments below.
15. Another issue of concern with this project, as you know, has to do with the GEF tracking tool. It seems that the financial analysis portion of the financial scorecard was not completed at the baseline, even though the FSC scores are included in the results framework as an indicator. We have considered the best course of action at midterm, and whether or not it makes sense to submit a midterm FSC if not baseline exists.
16. Given this, we recommend writing an explanation for why the FSC is not being submitted at midterm (or project closure), including its absence from the baseline. Given the complexity of this situation, you may want to consult with Midori to see if she has different advice on how best to proceed.
17. I have begun my review of the midterm METTs for this project, which I will finish and revert back to you tomorrow. Please find attached the draft report with all comments made in track changes. I am also attaching the templates for the missing annexes. Let me know if there are any questions, or if you would like to discuss further.
18. **Opening page:**
 - GEF ID# is missing
19. **Acknowledgements section is missing**

COMMENTAIRES GEF-PNUD

20. Table of contents:

Suggest including the individual annexes, rather than just the heading "Annexes"

21. Executive summary:

Project progress summary and recommendations summary table are missing

Suggest making conclusions more concise

22. Findings:

Per the TOR, this section is meant to include the project implementation/adaptive management and sustainability subsections, not just project strategy and progress towards results. The following items are missing:

- **Project Implementation and Adaptive Management**

- Management Arrangements

- Work planning

- Finance and co-finance

- Project-level monitoring and evaluation systems

- Stakeholder engagement

- Reporting

- Communications

- **Sustainability**

- Financial risks to sustainability

- Socio-economic to sustainability

- Institutional framework and governance risks to sustainability

- Environmental risks to sustainability

23. Annexes:

Please make sure the final version includes each of the following:

MTR ToR (excluding ToR annexes)

MTR evaluative matrix (evaluation criteria with key questions, indicators, sources of data, and methodology)

Example Questionnaire or Interview Guide used for data collection

Ratings Scales (*included in draft report*)

MTR mission itinerary

List of persons interviewed (*included in draft report*)

List of documents reviewed

Co-financing table (if not previously included in the body of the report)

Signed UNEG Code of Conduct form

Signed MTR final report clearance form

Annexed in a separate file: Audit trail from received comments on draft MTR report

Annexed in a separate file: Relevant midterm tracking tools (*included in draft report, but in outdated Word format*)

24. General comments:

Please proofread for errors; I found a few instances of missing spaces between words or sentences.

COMMENTAIRES PNUD-BRAZZAVILLE

1. Il est important de faire ressortir ici que le projet n'a pas suspendu ses financements dans

COMMENTAIRES PNUD-BRAZZAVILLE

- la réserve de Tumba Lediiima. En effet, suite aux accusations d'atteinte aux droits de l'homme, et après concertation avec nos partenaires, l'équipe de gestion du projet a décidé de geler le soutien à l'ICCN (soutien matériel et en équipement). Toutefois, les autres activités notamment celles qui concernent les AGR se sont poursuivies.
2. Il ne s'agit pas de gel, ni de suspension de financement, mais plutôt de suspension de collaboration entre le PNUD et WCS. Néanmoins, pour pallier à cela, des dispositions ont été prises, notamment avec la signature d'une lettre d'accord entre le PNUD, le gouvernement de la RC et l'ONG AARREC. Par cet accord, la mise en œuvre de toutes les AGR est confiée à l'ONG AARREC. Il faut prendre cela en compte dans l'évaluation.
 3. La réserve scientifique de Mabali aussi a un plan d'aménagement.
 4. Il faut s'en tenir aux objectifs spécifiés dans les TDRs (voir commentaire plus haut). Il faudrait alors insérer cet annexe dans le rapport ou y insérer un lien.
 5. Je ne comprends pas bien de quel rapport parle-t-on. Si c'est le rapport de démarrage, on devrait alors dire avant la mission de terrain et non le démarrage effectif.
 6. Il serait utile de mettre en annexe la liste de toutes les personnes rencontrées ainsi que leur fonction.
 7. L'analyse de la mise devait passer avant l'évaluation des résultats.
 8. La RSM se trouve dans la partie RDC du paysage et non en RC.
 9. Assurez-vous de définir la signification de tous les sigles.
 10. Assurez-vous de vérifier l'information. À ma connaissance il y a plus de 3 agents travaillant pour le MEFDDE dans la RCLT.
 11. Dites plutôt chaque AP possède un conservateur, un conservateur adjoint et tout le personnel auxiliaire (écogardes, logisticiens, etc.).
 12. Cette réserve fait partie intégrante du projet. Revoir cette affirmation.
 13. Il faut préciser : en lien avec ce projet.
 14. Cette partie est déjà intégrée dans le tableau ci-dessous. Il faudrait la supprimer.
 15. Pour connaître le rôle du comité de pilotage, référez-vous au document du projet.
 16. Il n'y a pas de lien direct entre ces organes et le comité de pilotage. Ces organes sont ceux nés de la mise en place du protocole binational lac télé lac Tumba.
 17. Formuler des commentaires sur le cofinancement : le cofinancement est-il stratégiquement appliqué pour contribuer à la réalisation des objectifs du projet ?
 18. Formuler des commentaires sur le cofinancement : le cofinancement est-il stratégiquement appliqué pour contribuer à la réalisation des objectifs du projet ?
 19. Mais aussi comprendre les résultats mitigés constatés sur le terrain.
 20. Initialement le projet devrait clôturer en 2014, il serait souhaitable que l'évaluation à mi-parcours propose une extension du projet jusqu'en mars 2019 sous forme de recommandation.
 21. Qu'en est-il des rencontres avec les autres acteurs du projet ? À quoi ont servi ces rencontres ? Veuillez justifier ou biffer cette phrase.
 22. Veuillez préciser expressément l'indicateur en question.
 23. Je ne vois pas le rapport entre les risques identifiés et la recommandation formulée. Veuillez fournir plus de détails.
 24. Revoir cette phrase. Que vient faire la RCLT ici ?
 25. C'est qui le coordonnateur national ? ne pas mélanger avec le représentant national au projet !

COMMENTAIRES PNUD-BRAZZAVILLE

26. Il faudrait harmoniser. Tantôt vous parlez de représentant national, tantôt de conseiller national, et tantôt de coordonnateur national. Il s'agit bien du représentant national au projet !
27. Il faut préciser ici que par « gestionnaires du projet » il est fait allusion à WCS.
28. Ce résultat vient d'être réalisé avec la validation de projet de décret portant sur la participation des communautés locales et peuples autochtones à la gestion des aires protégées lors de la réunion du comité binational de planification et d'exécution tenu à Kinshasa les 3 et 5 août 2017.
29. Le projet de décret a été validé et sera transmis aux gouvernements des 2 pays via la COMIFAC.
30. On devrait aussi avoir une section des leçons apprises même si c'est une évaluation à mi-parcours.
31. Il n'y a pas de raison que ceci figure ici.
32. Complétez la phrase SVP !
33. On devait aussi dire quelque chose pour le cas de la RC.
34. D'après les TDR l'évaluation à mi-parcours devrait aussi vérifier si les risques définis dans le Document du projet et l'examen annuel du projet /PIR sont les plus importants et si les évaluations des risques sont appropriées et à jour. Dans la négative, expliquer pourquoi et éventuellement proposer des recommandations.
35. D'autre part, l'évaluation devrait examiner l'existence des risques sociaux ou politiques susceptibles de menacer la durabilité des réalisations du projet.
36. Il faudrait nuancer cette affirmation car il existe un « social & environmental screening template » pour le projet. De plus, il ne s'agissait pas de créer des aires protégées, car elles existaient déjà. Par conséquent, les risques d'un déplacement des populations sont quasi nuls.
37. Il serait pertinent si vous proposez des alternatives pour remplacer ces indicateurs.
38. Les consultants doivent mentionner qui ils ont rencontré pour donner du crédit à l'évaluation.

5.10 ANNEXE 10 : Exemple de questionnaire d'enquête de base dans les villages

- 1) Connaissez-vous les limites du projet?
- 2) Comment elles ont été établies?
- 3) Comment avez-vous été approchés et adhérer au projet?
- 4) Comment et pourquoi avez-vous identifié les AGRs?
- 5) Les AGRs permettent-ils d'augmenter vos revenus?
- 6) Comment vous les répliquez?
- 7) Quels sont vos besoins qui sont satisfaits par la forêt?
- 8) Quel est le ratio gibier/poisson/élevage dans votre alimentation?
- 9) Quel est l'état de la faune?
- 10) Quel est l'état de vos relations avec les autres communautés bantu (pour les PA)?
- 11) Quels sont vos besoins spécifiques en tant que PA?
- 12) Quelles sont les difficultés que vous rencontrez concernant la satisfaction de vos besoins?
- 13) Quelles solutions proposez-vous pour satisfaire ces besoins en tant que PA?
- 14) Quelles sont les difficultés avec les activités du projet?
- 15) Quelles solutions pouvez-vous suggérer?
- 16) Y a-t-il l'exode des jeunes vers les centres urbains?
- 17) Quels problèmes cela pose et quelles seraient les solutions?
- 18) Comment la division de travail est faite en fonction de genre? Quel est le taux de scolarisation des jeunes? Quelle est la proportion filles/garçons?
- 19) Quels sont les succès du projet?
- 20) Quelles sont les suggestions que vous pouvez apporter pour améliorer la situation?

5.11 ANNEXE 11 : Liste des documents consultés

- Termes de référence. Évaluation à mi-parcours projet PNUD-FEM, Catalysation de la gestion durable des forêts sur le site des zones humides transfrontalières des lacs Télé-Tumba.
- Directives pour la conduite de l'examen à mi-parcours des projets appuyés par le pnud et financés par le GEF. 81p.
- Monitoring Capacity Development in GEF operations. A Framework to Monitor Capacity Development Initiatives. GEF. 22p.
- Strengthening the Protected Area Network in Southern Tanzania (SPANEST): Improving the Effectiveness of National Parks in Addressing Threats to Biodiversity. PIMS No. 3253. Mid-Term Review. 122p.
- Projet PNUD FEM : Appui à la consolidation du Système d'Aires Protégées dans la ceinture forestière de Guinée Bissau (PIMS #3650). Rapport d'évaluation à mi-parcours. 88p.
- PIMS 4182 :« catalysation de la gestion durable des forêts sur le site des zones humides transfrontalières des lacs Télé-Tumba » ID de projet ATLAS :00078435. PNUD, 81p.
- Keith Lindsay, 2015. Mid-Term Review: Strengthening the Protected Area Network in Southern Tanzania (SPANEST): Improving the Effectiveness of National Parks in Addressing Threats to Biodiversity. Atlas ID: 00060996; PIMS No. 3253. Final Report, GEF-PNUD, 122p.
- Rapport-Copil2-LTLT-Jour1-30 Juillet2015. Compte-rendu de la deuxième réunion du comité de pilotage du projet «catalysation de la gestion durable des forêts sur le site des zones humides transfrontalières des lacs Télé-Tumba », 4p.
- Rapport-Copil2-LTLT-Jour2-12 Août2015. Compte-rendu de la deuxième réunion du comité de pilotage du projet «catalysation de la gestion durable des forêts sur le site des zones humides transfrontalières des lacs Télé-Tumba », 4p.

1. RAPPORTS WWF

- FABRICE INKONKOY, 8-1-2016. Mission de sensibilisation des populations vivant autour de la Réserve Tumba-Lediima. Rapport de mission. WWF RDC, 23p.
- Rapport Financier Janvier - Aout 2016, LTLT.
- Procès-verbal d'identification des actions à mener avec les CLD des sites de Bobangi MPoka et Bikoro/Mibali dans le cadre du projet GEF LTLT, 08/03/2016 ;
- Procès-verbal de constat des microprojets présentés par les CLD des sites de Bobangi MPoka et Bikoro/Mibali dans le cadre du projet GEF LTLT, 15/07/2016
- Procès-verbal de l'atelier de validation du rapport des études socioéconomiques conduites par le WWF et l'ICCN autour de la réserve naturelle du Triangle de la NGiri dans le cadre du projet « catalysation de la gestion durable des forêts sur le site des zones humides transfrontalières des lacs Télé-Tumba », 11/07/2016
- Gestion communautaires de la faune (fiche de sensibilisation), ICCN/WWF, 1p.
- Boniface ILUNGA, Juillet 2016. Etude socioéconomique dans la réserve naturelle du Triangle de la NGiri. WWF-RDC « projet GEF-PNUD », 84p.
- WWF-RDC. « Catalysation de la gestion durable des forêts sur le site des zones humides transfrontalières des lacs Télé-Tumba ». Rapport première, période : Mai à Août 2016. 43 p.
- Projet GEF-PNUD. Activités planifiées 3^e période 2015.
- GEF LAC Tumba. « Catalysation de la gestion durable des forêts sur le site des zones humides transfrontalières des lacs Télé-Tumba ».Rapport annuel 2016. WWF-RDC, 59 p.
- GEF LAC Tumba_Rapport Technique 3_VF« Catalysation de la gestion durable des forêts sur le site des zones humides transfrontalières des lacs Télé-Tumba ». Rapport 3^e période : Septembre à Décembre 2016. WWF-RDC, 33 p.

- GEF LAC Tumba_Rapport technique1.« Catalysation de la gestion durable des forêts sur le site des zones humides transfrontalières des lacs Télé-Tumba ».Rapport 1^{ere} période : Janvier à Avril 2016. WWF-RDC, 56 p.
 - Rapport de mission de suivi autour des aires protégées du segment RDC du paysage binational lacs Télé–Tumba. Mai 2017_DSP, 25p.
 - Baselines METT-DRC.
 - Baselines METT-RC.
- 2. RAPPORTS GEF**
- Project Implementation Review (PIR)-2016-GEFID3750-PIMS4182; 38p.
 - (Social and Environmental Screening)SESP template_ENGLISH, 9p.
 - PRODOC. Catalysation de la gestion durable des forêts sur le site des zones humides transfrontalières des lacs Télé-Tumba (LTLT). 81p.
- 3. RAPPORTS NATIONAUX**
- Rapport annuel LTLT_RC_2016, 10p.
 - Rapport annuel_LTLT_RDC_ 2016, 9p.
- 4. RAPPORTS WCS**
- Commentaires du PNUD/GEF au rapport technique 2 de WCS pour le 3^e trimestre, 2p.
 - Projet GEF_LTLT_Rapport annuel, 2016. WCS, 22p.
 - Rapport technique2 pour le projet GEF_LTLT_3^e trimestre. WCS, 44p.
 - Réponses aux observations sur le rapport trimestriel (Février-Avril 2016), Juin 2016. WCS, 35p.